# Édito

**Charles Ange GINESY**
Président du Département
des Alpes-Maritimes

Président du SMIAGE Maralpin

Le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE Maralpin) a été créé en 2017 suite aux violentes intempéries ayant frappé notre territoire en 2015, entraînant de multiples dégâts.

Depuis, notre territoire a dû faire face à différents épisodes climatiques, comme la tempête Alex en 2020 et la tempête Aline en 2023 et des sécheresses répétées en 2022 et 2023.

Le SMIAGE a su prouver, durant chaque crise, son importance en apportant des réponses rapides et efficaces grâce à son expertise et à sa connaissance du territoire Maralpin.

En 2023 , le SMIAGE a réalisé 36 millions d'euros de travaux, dont 16 millions d'euros dans les vallées de la Roya et de la Vésubie.
Entre 2021 et 2022, plus de 45 millions d'euros avaient déjà été engagés pour réparer les dégâts causés par la tempête Alex.

Les différents pôles du syndicat travaillent quotidiennement pour améliorer la gestion de ces phénomènes climatiques au travers d'études, de formations aux élus, de sensibilisation des scolaires et du grand public, de travaux de reconstruction, de protection et d'entretien.

L'Observatoire de l'Eau, créé en 2022 pour faire face à l'épisode de sécheresse historique connu sur le territoire, a permis de mieux appréhender le nouvel épisode de sécheresse survenu en 2023. Différents projets ont été déployés, comme le « Projet Défi Économie d'Eau » afin de sensibiliser le grand public aux économies d'eau et aux écogestes ou le démarrage du suivi des milieux aquatiques des secteurs Var et Estéron. Les études déjà en cours, comme l'étude sur l'eau agricole, ou l'étude sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau sont finalisées. Elles vont notamment permettre d'anticiper les besoins du territoire dans les années à venir et mettre en place des politiques publiques efficientes afin de pérenniser la ressource.

Les agents du syndicat sont à la disposition des maralpins pour lutter contre les inondations et améliorer les ressources en eau du territoire.

© Département des Alpes-Maritimes

Rapport d'activité - 2023 - Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin - Directeur de la publication : Cyril MARRO - Rédaction : Audrey VALLIER - Crédits photo : SMIAGE, Département des Alpes-Maritimes – Google Earth - Grilou Production - Drone 06 - Conception & impression : Wam ! - Rapport édité en 60 exemplaires.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

SMIAGE MARALPIN 2023

## SOMMAIRE


01 Présentation générale 6

02 Zoom sur le bassin versant du Var amont 28

03 Zoom sur le bassin versant de la basse vallée du Var 33

04 Zoom sur le bassin versant de l'Estéron 40

05 Zoom sur le bassin versant de la Siagne et côtiers - Pays de Lérins 42

06 Zoom sur le bassin versant de la Brague 54

07 Zoom sur le bassin versant du Loup 58

08 Zoom sur le bassin versant de la Cagne 60

09 Zoom sur le bassin versant des Paillons 62

10 Zoom sur les bassins versants de la Tinée et de la Vésubie 69

11 Zoom sur le bassin versant de la Roya et des côtiers mentonnais 73

12 Zoom sur la façade maritime des Alpes-Maritimes 79

13 Annexes 82

# 1 Protection contre l'aléa inondation

## 1| Gestion des ouvrages et aménagements hydrauliques

Le **Pôle Ouvrages Hydrauliques** gère les ouvrages de protection contre les inondations qui lui ont été transférés ou délégués par les Établissements Public de Coopération Intercommunales (EPCI) au titre du décret « Digues » n°2015-526 du 12 mai 2015. Pour s'assurer de l'efficacité des systèmes d'endiguement (digues) et des aménagements hydrauliques (barrages et bassins écrêteurs), le législateur impose qu'ils soient soumis à des obligations telles que les Études De Dangers (EDD). Ces études doivent être réalisées pour obtenir l'autorisation de l'ouvrage par les services de l'État ou pour valider une demande de modification s'il y a déjà un arrêté autorisant l'ouvrage. Elles doivent être actualisées périodiquement et une mise à jour peut être exigée par arrêté préfectoral. Pour être conformes, elles doivent obligatoirement être réalisées par des organismes agréés comme l'est le SMIAGE.

Fin 2023, **le SMIAGE gère près de 40 km de linéaire de digues classées, et 9 bassins écrêteurs de crue.** Ce parc va s'agrandir d'une vingtaine de nouveaux ouvrages (digues, barrages) qui doivent être régularisés et classés.

Dans ce contexte, le SMIAGE pilote un grand nombre d'études que ce soit pour la mise en conformité des digues déjà classées ou le classement éventuel des nouvelles digues. Pour ces dernières, une première phase permet de définir si l'ouvrage a un rôle hydraulique.

Si c'est le cas, alors la digue fera l'objet d'une étude de dangers dans le but de la classer. Dans le cas contraire, un dossier de non-classement est constitué.

Outre les études hydrauliques, les missions courantes du Pôle OH sont le suivi des travaux et de l'entretien de la végétation des digues, la réalisation des visites techniques approfondies, les travaux courants d'exploitation.

En 2023, le pôle OH a également réalisé 16 visites techniques approfondies, 4 rapports de surveillance (Grand Arénas, CAP 3000, Var Rive Droite RD 6202 bis Saint Jeannet Gattières et Var Rive Droite Zone Industrielle de Carros), et procédé à l'instruction de 196 DT-DICT dont 14 ATU (Avis Travaux d'Urgence).

## Une gestion Territoriale

Le **Pôle Gestion Territoriale** est la porte d'entrée des collectivités. Il apporte son expertise conduisant à la réalisation d'études de faisabilité à l'échelle de petits bassins versants. Il conduit les dossiers réglementaires et naturalistes et mène également des opérations de réparations de berge en techniques végétales, afin de protéger les enjeux tout en garantissant et valorisant la biodiversité.

En 2023, plus d'une vingtaine d'études de faisabilité ont été conduites, une trentaine de dossiers réglementaires réalisés, une cinquantaine de prestations naturalistes suivies avec le prestataire, trois opérations de génie biologique ont ainsi été menées à Tende, Cagnes-sur-Mer et Mandelieu-La-Napoule pour un montant total de 250 000 €HT et 200 mètres de berges réparées et plantées.

## Protection contre les inondations : études et travaux

Le **Pôle Maîtrise d'Œuvre Exécution** effectue le suivi des opérations en phase d'exécution et le contrôle des travaux : restauration capacitaire de cours d'eau, confortement d'ouvrages classés, confortement de berges ou travaux d'urgence. **Le montant des travaux réalisés s'élève à plus de 20 millions d'euros.**

Le Pôle Maîtrise d'Œuvre Exécution réalise l'ensemble des gros travaux, notamment les travaux de remise en état post-intempéries (crues de 2019, tempête Alex...), mais également les travaux programmés dans les PAPI ou à travers les contrats territoriaux (cours d'eau, vallons, systèmes d'endiguement).

**Le montant des travaux réalisés post-tempête Alex s'élève à 16 millions d'euros pour l'année 2023. Entre 2021 et 2022, plus de 45 millions d'euros ont été engagés pour réparer les dégâts causés par la tempête.**

# 2 | Gestion de crise, système de prévision et d'alerte

### Le SMIAGE, acteur de la gestion de crise

Mise à disposition d'outils d'appui à la gestion de crise, d'alerte à la population mais aussi **instrumentation du territoire et compréhension des réactions de chaque cours d'eau.**

L'année 2023 a été marquée par un renforcement de l'instrumentation en régie sur plusieurs sites et plusieurs types de capteurs, afin d'améliorer la surveillance des ouvrages hydrauliques en cours de classement sur le périmètre du syndicat.

Au cours de l'année, les techniciens du SMIAGE ont consolidé leur formation et techniques de travaux acrobatiques, rendant autonomes leurs interventions, comme les maintenances des capteurs fixés sous des ponts, ou encore l'installation de nouveaux équipements.

## Hydrométrie

Le pôle hydrométéo poursuit son cycle de formation au jaugeage par divers outils, en lien avec le pôle hydrobiologie pour le suivi des étiages mais aussi en lien avec les équipes de l'unité hydrométrie de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA) et d'EDF au travers des sessions de formations et des intercomparaisons. Le partage de compétences en matière de jaugeages, notamment, permet aux équipes de se perfectionner dans les mesures en rivière et de construire conjointement des courbes de tarage les plus affinées possible.

## Gestion de crise

L'année 2023 a été concentrée autour de deux exercices de gestion de crise réalisés l'un sur le territoire de la CC Pays de Fayence et l'autre sur une partie des communes du haut bassin versant du Var. Ces deux exercices nous ont permis de travailler avec le Département du Var pour tisser des liens forts de gestion de crise et le Département des Alpes-de-Haute-Provence afin de créer de la transversalité dans les échanges en crise entre départements.

## Instrumentation

Au cours de l'année 2023, le SMIAGE a poursuivi l'instrumentation du territoire de la CA Cannes Pays de Lérins avec la pose de pluviomètres, l'installation de caméras de levée de doute sur le bassin versant du Loup, ou encore en surveillance du bassin de rétention de Perdigon à Grasse.
La maintenance de l'ensemble du parc de capteurs est désormais assurée par le SMIAGE, grâce à de nombreuses formations et un appui notable des équipes du bureau d'étude CENEAU quant à la prise en main des procédures de maintenance.

## L'exercice Haut Var

L'exercice a été réalisé le mardi 26 septembre 2023 sur les communes de la CC Alpes d'Azur et de la CC Alpes Provence Verdon, et a fait participer les mairies d'Annot, Entrevaux, Le Fugeret, Beuil, Châteauneuf-d'Entraunes, Guillaumes, Malaussène, Puget-Théniers, Touët-sur-Var et Villars-sur-Var. Les services préfectoraux, de secours et de gendarmerie des deux départements 06 et 04 ont participé à ces simulations.

## L'exercice en CC Pays de Fayence

> Une organisation conséquente : 9 scénarios, 30 animateurs, 100 participants ;
> Une co-organisation Syndicat Mixte de l'Argens (SMA)/SMIAGE avec l'appui de PREDICT Services ;

À la demande de certaines communes, des risques multiples ont été testés en complément : mouvements de terrain, pollutions, accidents de la route et rupture de barrage. La présence d'une route départementale desservant l'ensemble de l'EPCI a permis d'évaluer la communication intercommunale, notamment vis-à-vis des naufragés de la route. En termes de niveau de mobilisation des acteurs et de simulation des actions engagées en réel, le curseur a été laissé libre à chaque entité selon ses besoins et ses capacités de déploiement pour le jour de l'exercice.

Le **retour d'expérience** a été réalisé le 30 juin 2023 et a permis de faire un bilan global et d'aborder les points à améliorer dans les dispositifs communaux, mais aussi sur le dispositif intercommunal (nécessité de mutualisation des ressources communales). Un plan intercommunal de sauvegarde va être réalisé sur ce territoire et s'appuiera sur les conclusions de cet exercice de gestion de crise.

## Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

L'accompagnement des EPCI à la création des plans intercommunaux de gestion de crise se poursuit avec la CA Pays de Grasse, la CA de la Riviera Française et la CA Sophia Antipolis, par l'intermédiaire du partenariat avec PREDICT.

## Renforcer la prévision des risques grâce à la mise à disposition d'outils complémentaires

Les capteurs ont pu être testés lors de la tempête Aline du 2 octobre 2023, à travers l'outil de supervision hydrométéo mis à disposition des partenaires publics. À ce jour, plus de 200 capteurs sont centralisés sur cet interface.

Cet outil de supervision poursuit ses développements afin d'améliorer les remontées d'informations en temps réel dans le but d'améliorer la prévision des crue. Sarah V., pour sa seconde année de thèse a travaillé en 2023 sur l'analyse de modèles hydrométéos, réalisant notamment un travail de comparaison des modèles du Service de Prévision des Crues MedEst dans le but d'améliorer collectivement les prévisions.

Ses travaux ont été présentés au SCHAPI ainsi qu'à des conférences internationales. Sarah a notamment remporté le prix « jeunes » du meilleur poster aux journées de la SHF, pour son travail sur l'évaluation de GRP et GR5Hpour la prévision des crues sur les bassins versants côtiers du sud-est de la France.

# Des projets européens pour prévenir le risque d'inondation

## CONCERT'EAUX – OPERA (INTERREG ALCOTRA)

Le programme poursuit les objectifs du premier projet (2017-2020) : ressource en eau, surveillance des crues notamment au regard des conséquences de la Tempête Alex sur le bassin versant de la Roya (territoire français et italien).

### Objectifs

> Pose de capteurs pluviométriques innovants en complément de la lame d'eau radar Rainpol
> Fourniture et installation de sirènes d'alertes
> Travaux réduction du risque inondation Roya-Bevera
> Renouvellement du réseau piézométrique
> Réalisation d'un forage à la Turbie

**Calendrier :** 15 mois
**Date de début :** mai 2023
**Date de fin :** août 2024
**Financements :** 937 985 €
**Financeurs :** Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
**Taux de subvention :** 80%

## Dépôt de projet GIRN – 2 (POIA)

### Objectif

Améliorer la gestion de crise et la surveillance de plusieurs aléas que sont notamment les glissements de terrain.

## PREDICT - livraison 2023

### Objectifs

> Appui à la gestion de crise – risques climatiques
> Accompagnement et mise à jour PAI, PCS, DICRIM
> Accompagnement des EPCI à l'animation et la création de leur Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

### Formations

59 communes formées via formations collectives ou réunion sur place pour travailler sur l'espace wiki-predict, dont 41 en zone POIA.

**Bilan financier 2022 :** 132 122 € HT

Afin de capitaliser sur l'élan que ces formations ont impulsé auprès des nombreux acteurs présents, il est important de poursuivre le travail de mise à jour des supports de gestion de crise (organigrammes, PCS, cartographies, DICRIM) et d'insuffler l'appropriation et la diffusion de ces supports et l'utilisation de la plateforme Wiki-Predict au sein des équipes municipales. Pour cela, un référent communal est nommé, qui se fait porteur du sujet au sein de sa commune. Cette personne peut s'appuyer à tout moment sur son référent local dédié auprès du SMIAGE et de PREDICT.

### Objectifs

> Poursuivre l'accompagnement des communes et les cycles de formation et d'exercices.
> À titre d'exemple, plusieurs communes se sont servies de l'outil lors de la tempête Aline du 20 octobre 2023, notamment pour la main courante cartographique.

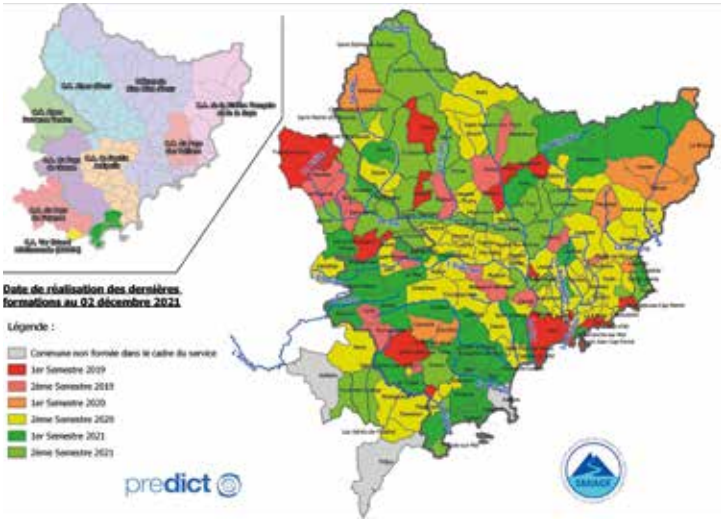


| GEDICOM | Montant HT |
|---|---|
| **RÉALISÉ ANNÉE 1 17 mois** | 108 960,37 € |
| **RÉALISÉ ANNÉE 2** | 64 062,64 € |
| **RÉALISE ANNÉE 3** | 105 886,26 € |
| **TOTAL période marché** | **278 909,27 €** |

**Astreintes : formations et exercices internes**

Des formations annuelles pour chaque rôle, réalisées au cours de l'année 2023 principalement sous forme d'exercices pratiques et de visites terrain.

Ces formations d'astreintes permettent de tester tous les rôles (directeurs/rices de permanence, intégration du rôle de chef de salle pour ordonner la salle de crise, cellule de main courante administrative, veilleurs hydrométéo, référents ouvrages, patrouilles) et de valider le bon partage des connaissances terrain.

Ces exercices de gestion de crise interne centralisent l'ensemble des rôles d'astreinte. Tous les rôles sont testés, afin de mettre en œuvre les procédures.

**GEDICOM -** outil de télé alerte déployé par le SMIAGE depuis 2018 (renommé F24 depuis)

F24

**Souscriptions**

> **2020 :** 56 communes dont 34 en territoire de montagne
> **2022 :** 25 nouvelles communes inscrites
> **fin 2023 :** 107 communes dont 89 en territoire de montagne

**Formations**

47 communes ont été formées à l'utilisation du service par F24 ou se sont fait présenter l'outil par le SMIAGE.

**Bilan financier 2023 :** 131 500 € HT

# Restauration et entretien des cours d'eau

## Suivi et entretien des cours d'eau

Le SMIAGE met en œuvre les programmes pluriannuels d'entretien et de restauration des cours d'eau dont la gestion lui a été confiée par les EPCI membres.

**Nature des interventions :**

- L'entretien et la restauration des ripisylves et la lutte contre les espèces invasives ;
- L'enlèvement des embâcles naturels ou anthropiques pouvant causer une entrave à l'écoulement des eaux en période de crue ;
- La gestion ponctuelle des sédiments en excédent ;
- L'entretien des ouvrages hydrauliques.

Pour l'année 2023, **le SMIAGE est intervenu sur plus de 187 km de cours d'eau,** pour un budget de **1 492 000 € HT.** Les travaux d'entretien des cours d'eau sont réalisés par les entreprises titulaires des marchés et également par la régie d'entretien du SMIAGE (10 agents forestiers) qui œuvre tout au long de l'année.

### Zoom sur la lutte contre la Jussie

Initialement plante d'agrément, celle-ci a été accidentellement introduite dans les milieux aquatiques. Nous la retrouvons sur les bassins versants de la Siagne et de la Cagne. Elle ne connaît aucun prédateur et est devenue envahissante. Afin de limiter son développement, le SMIAGE a mis en place un protocole d'intervention et de suivi : la plante est arrachée puis incinérée.

### Obtention des arrêtés de Déclaration d'Intérêt Général sur les bassins versants du SMIAGE

Suite au dépôt des dossiers de demande de DIG définissant les programmes pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau, le SMIAGE a obtenu les arrêtés sur 10 des bassins versants de son territoire. Sur le territoire de la Métropole MNCA, la stratégie d'intervention au titre de l'entretien des cours d'eau est en cours de définition. Enfin, la Roya ayant été dévastée par la tempête Alex, les travaux de retrait des embâcles d'urgence ont été réalisés. Il s'agit pour la suite de définir un programme pluriannuel d'entretien pour gérer la végétation qui peut présenter un risque d'embâcle.

## Nouveauté 2023 : L'éco-pâturage

Un entretien régulier de la végétation présente sûr et autour des ouvrages permet d'avoir une bonne visibilité de la structure et d'en garantir sa sécurité. Les digues de protection ont pour utilité de protéger les biens et les habitations des inondations en cas de fortes pluies.

Le SMIAGE et le Département des Alpes-Maritimes ont décidé de mettre en place une nouvelle méthode d'intervention : l'éco-pâturage, en partenariat avec l'association L'âne tond et les deux acteurs essentiels de ce projet : Félix (en photo) et Folichon.

L'écopâturage est un moyen 100% écologique d'entretenir les espaces naturels par le pâturage d'animaux herbivores.

# Poursuite des études hydromorphologiques pour définir une stratégie de résilience des territoires au risque inondation grâce à la démarche des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

La gestion globale et intégrée des bassins versants vise à répondre à des objectifs croisés que sont l'atteinte du bon état écologique (Directive Cadre sur l'Eau), la prévention des inondations (Directive Inondation) et la meilleure intégration des milieux aquatiques dans les démarches d'aménagement. À ce titre, le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) du SDAGE RMC a identifié les masses d'eau du Haut Var, des Paillons, des bassins côtiers du littoral mentonnais et de la Roya/Bévéra comme étant sujettes à des altérations morphologiques et hydrologiques, impactant les dynamiques fonctionnelles de ces bassins versants.
Dans ce cadre, le SMIAGE a lancé en février 2020 une étude d'espace de bon fonctionnement (EBF) visant la compréhension du fonctionnement hydromorphologique spécifique de ces bassins versants, l'identification des pressions anthropiques à l'origine des altérations et l'analyse de la dynamique sédimentaire. Il s'agira par la suite de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, un zonage et les principes de gestion associés. L'objectif est bien de définir, à moyen et à court terme, une stratégie globale et d'intégrer la gestion des cours d'eau agissant sur le maintien et la préservation des écosystèmes, la réduction des conséquences négatives des crues tout en conciliant avec le développement du territoire.

Cette démarche, initiée sur les bassins versants du Haut Var, des Paillons, des côtiers mentonnais et de la Roya/Bévéra, est également appliquée aux bassins versants de la Brague et de la Siagne.

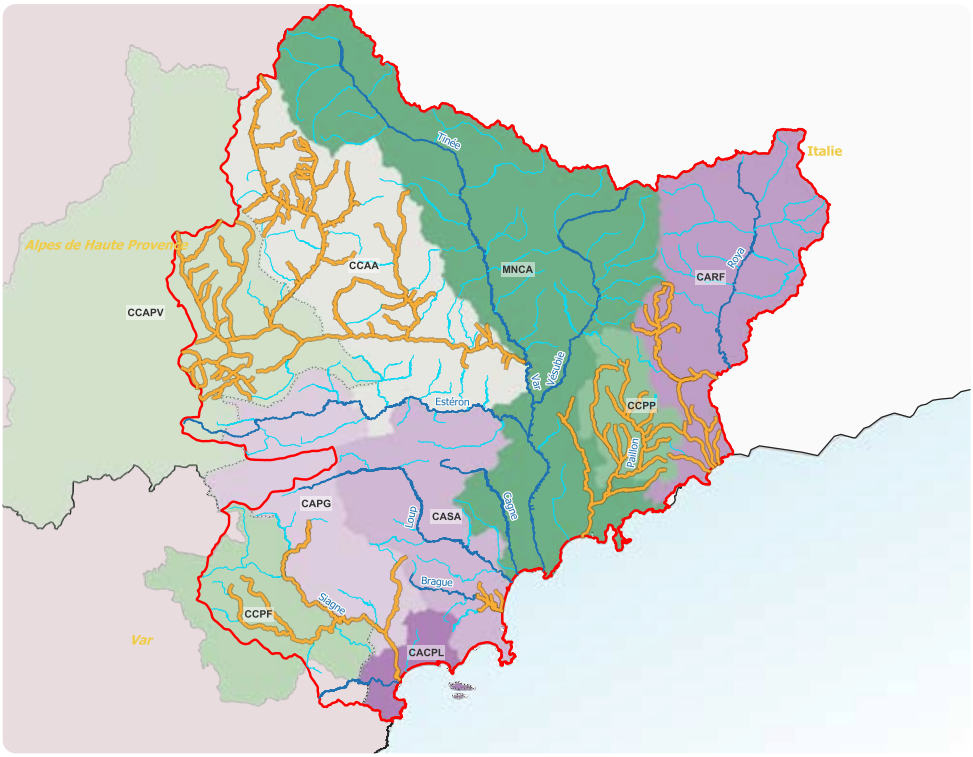

## Suivi de la qualité des cours d'eaux

Le SMIAGE réalise chaque année un suivi de la qualité des cours d'eau de son territoire. Ce suivi historique a été initié par le Conseil Général des Alpes-Maritimes dont plusieurs décennies de données permettent de comparer et de suivre l'évolution des rivières maralpines. Ce suivi s'opère par période de 2 années consécutives. Les années 2021 et 2022 ciblent le secteur nord du département, incluant le Mercantour avec des rivières comme le Var, la Tinée, la Vésubie, la Roya ainsi que leurs affluents.

Un suivi physico-chimique et biologique est réalisé sur chacune des stations, incluant 4 campagnes de prélèvements par an afin d'avoir des données à chaque saison.
Le traitement de l'ensemble des prélèvements nécessitant une année de travail en laboratoire, les résultats présentés en 2022 sont ceux issus des prélèvements 2021.
Les prélèvements réalisés en 2023 sont quant à eux en cours de traitement.

Les analyses réalisées, à la fois sur l'eau et les différents compartiments biologiques, témoignent de la bonne qualité du haut-pays puisque 12 stations obtiennent un Bon état écologique, 3 stations obtiennent un état écologique Moyen et seulement 2 stations obtiennent un état écologique Médiocre. Ces stations, situées en aval de la Station d'épuration de Sospel, ainsi que sur la Gordolasque se démarquent des autres, suite aux analyses diatomiques, traduisant une qualité d'eau toujours insuffisante sur la Bévéra, et confirmée par les analyses physico-chimiques qui montrent un apport constant en matières azotées et phosphorées. Pour la Gordolasque, c'est la richesse spécifique des diatomées qui est en cause cette année, sans pour autant remettre en question la qualité de ce cours d'eau puisqu'aucune des espèces trouvées n'est liée à une quelconque pollution, et les autres paramètres analysés, comme la physico-chimie ou les invertébrés sont bons.

# Gestion de la ressource en eau

## Un outil de gestion partagé : les Plans de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE)

Les Plans de Gestion de la Ressource en Eau font suite aux Études des Volumes Prélevables Globaux (EVPG) réalisées sur les bassins identifiés comme étant en déséquilibre quantitatif par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Ce sont des documents de planification concertés avec l'ensemble des usagers de l'eau du bassin qui définissent les actions à mener pour rétablir le juste équilibre entre les prélèvements d'eau et les besoins des milieux afin de réduire les consommations. Trois bassins sont concernés : la Cagne, le Loup et la Siagne.

## Dispositifs de suivi des eaux souterraines

**Objectifs**

- Préserver les ressources en eau par l'amélioration des connaissances,
- Assurer une veille sur l'évolution des niveaux des nappes et le risque d'intrusions salines dans les aquifères littoraux,
- Disposer et partager une vision globale sur l'état des masses d'eaux souterraines et notamment des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

**Moyens**

Un réseau piézométrique de plus 60 points de suivi, forages de 15 à 400 mètres de profondeur, répartis dans les basses vallées de la Brague, du Loup, de la Cagne, du Var, des Paillons et de la Roya. En 2023, le SMIAGE instrumente 3 nouveaux forages, 9 nouvelles sondes sont mises en place pour le suivi de la conductivité et 3 nouveaux sites sont télétransmis. Une bancarisation pluriannuelle des données piézométriques est enregistrée dans la Base nationale ADES.

## RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

La pluviométrie de la saison 2022-2023, bien qu'au-dessus de celle de 2021-2022 reste très en dessous des normales de saison sur l'ensemble du territoire. Elle constitue une sécheresse historique sur le département. Le total des précipitations s'élève à **493 mm,** soit un déficit de près **de 34%** par rapport à la normale **(744 mm).**

À titre comparatif, **en 2021-2022,** les cumuls pluviométriques étaient de **343 mm** sur le secteur de Nice.

L'absence de recharges automnales et hivernales depuis septembre 2021 a fortement impacté les niveaux des nappes sur l'année 2023. Sur l'ensemble des points de suivi, il s'agit des **niveaux piézométriques les plus bas jamais atteints, pour beaucoup, semblables à ceux de 2022.**

Ainsi, le 10 mars 2023, les services de l'État, par arrêté préfectoral, place le département des Alpes-Maritimes en « Vigilance ». Les mesures évolueront jusqu'au 11 août 2023 avec le passage au stade le plus élevé, « Crise sécheresse » pour 4 bassins versants ; le Loup, la Cagne, l'Estéron et les Paillons. L'arrêté prend fin le 30 octobre 2023, après une période de restriction de près de 8 mois.

À la différence de l'année précédente, l'étiage fut moins long, avec quelques pluies automnales qui ont permis de rehausser les niveaux des nappes alluviales. Mais soulignons que cet étiage était plus précoce dans l'année, avec certains forages hors d'eau un mois plus tôt qu'à l'été 2022.

Aussi, durant ces périodes de forte tension sur la ressource, le syndicat a porté une attention particulière au suivi des niveaux des nappes. Particulièrement des aquifères profonds dont les niveaux étaient en fin d'année 2023 significativement sous les moyennes de saison et toujours en baisse malgré les pluies, démontrant leur vulnérabilité à la sécheresse.

# L'Observatoire de l'Eau

Né en Septembre 2022 de la situation hydro climatique préoccupante des années 2021 et 2022, l'Observatoire Départemental de l'Eau des Alpes-Maritimes, animé par le SMIAGE, vient compléter la politique de gestion de l'eau du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. L'Observatoire regroupe une quinzaine d'experts académiques, de terrain et de la société civile et a donné naissance à une dizaine de projets concrets et innovants financés par le Conseil Départemental, dans le but d'améliorer des connaissances sur la ressource et d'avancer vers une gestion de la ressource en eau et une préservation des milieux toujours plus efficace.

**En quelques chiffres**

> **15** experts impliqués : une mixité d'experts académiques et d'experts de terrain avec une forte implication du SMIAGE

> **6** actions thématiques prioritaires identifiées avec des programmes sur 3 ans :

**Gestion de la ressource en eau :**

- Gestion active des aquifères ;
- Intrusion saline ;
- REUT et récupération des eaux de pluie.

**Impact du changement climatique (centré sur la ressource en eau) :**

Sur le territoire ;
Sur l'économie ;
Sur le citoyen.

**4 projets déposés dans le cadre des AAPs Green Deal du CD06 et « Participation citoyenne »** de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse qui s'inscrivent dans le cadre des actions prioritaires pour un budget total de 889k€.

**4 enjeux majeurs :**

- Apparaître comme le lieu incontournable où se concentrent les données, les informations et la connaissance dans le domaine de la ressource en eau et de ses usages ;
- Agir sur la base de ces connaissances pour répondre en profondeur à l'urgence de la situation ;
- Convaincre les divers acteurs de la nécessité impérieuse d'un meilleur partage des données ;
- Construire une communication adaptée pour mettre en avant les actualités de l'Observatoire et ses activités à moyen et long termes.

## RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

**6 Octobre 2022 :**

> Comité de pilotage de l'Observatoire : présentation au copil du comité d'experts de l'Observatoire de l'Eau

**Octobre, novembre, décembre 2022 :**

> Interaction entre les experts et le SMIAGE pour déterminer les actions thématiques prioritaires pour l'Observatoire ;

> Décomposition du comité d'experts et d'agents du SMIAGE en groupes de travail sur les différentes actions envisagées.

**Janvier, février et mars 2023 :**

> Les experts et les agents du SMIAGE se réunissent par groupe pour élaborer des projets détaillés (plan, programme d'action, échéancier, financements)

> Ouverture des activités de l'Observatoire au service du Département pour la connexion avec le Plan Eau

> Recrutement d'un chargé de mission au SMIAGE, Chargé de la connexion SMIAGE/Observatoire.

**Mars 2023 :**

> Réunion du comité d'experts de l'Observatoire, premiers retours sur les 6 actions prioritaires et propositions sur les travaux à venir.

**Juin, juillet et août 2022 :**

> Lancement du projet Défi Économie d'Eau, soutenu par l'Observatoire de l'Eau pour lutter contre la sécheresse dans les Alpes-Maritimes en sensibilisant les habitants maralpins aux écogestes.

**Novembre 2023 :**

> Gestion de la ressource en eau : démarrage du suivi des milieux Var/Estéron.

# Projet Défi Économie d'Eau

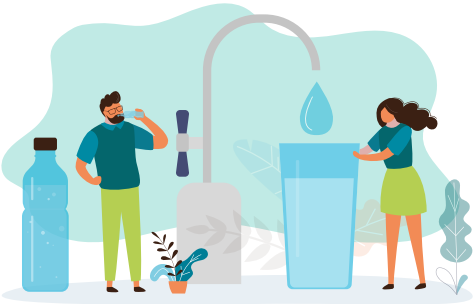

**La France et le territoire des Alpes-Maritimes en particulier ont connu en 2022 un épisode de sécheresse exceptionnel, marqué par un déficit en eau jamais égalé, accentué par des périodes répétées de canicules estivales. Le territoire Maralpin présente un certain nombre de caractéristiques faisant de ce territoire un territoire unique et sensible sur les plans de la ressource en eau et de sa gestion :**

> 1.1 millions d'habitants soit 400 000 abonnés desservis en eau potable avec une forte variation saisonnière,
> 182 000 000 m³/an prélevés dont 150 000 000 m³ pour l'alimentation des usages « eau potable » très largement majoritaire,
> Une consommation moyenne 285l/jour/habitant très supérieure à la moyenne française (150 l/jour/ habitant) notamment en raison des activités touristiques.

**Le Département des Alpes-Maritimes, la CA du Pays de Grasse et le SMIAGE ont choisi de s'associer pour porter ensemble le projet « Défi économisons l'eau », en partenariat avec l'association azuréenne Méditerranée 2000 et Le LyRE, Centre d'Innovation et d'expertise de SUEZ.**

## LES OBJECTIFS

> **Contextualiser et relocaliser les enjeux :** afin de réduire le frein de la distanciation psychologique par rapport à la problématique de l'eau et plus généralement du changement climatique,
> **Favoriser la coopération et la dynamique de groupe** pour installer le changement : l'observatoire des familles se veut un espace de partage et d'apprentissage mutuel, afin de renforcer le sentiment collectif,
> **Construire et renforcer le sentiment d'auto-efficacité :** grâce à l'apprentissage, l'observation et l'imitation, les individus pourront ainsi acquérir des connaissances et des compétences pour changer leurs comportements,
> **Diffuser et essaimer les pratiques** (l'effet « boule de neige » : l'innovation se diffuse par l'appropriation des pratiques. Le groupe de « pionniers » qui auront à participer à la démarche pourront, à leur tour, transmettre leurs pratiques à leur entourage.

## LES ACTIONS

> Une action d'**écoute du territoire** sous forme de réunions publiques pour les territoires intéressés,
> Une action de **coaching personnalisé et ciblé** des citoyens sur le territoire du Pays Grassois,
> Une **action de communication globale,** avec la création d'une campagne sur les écogestes, et la distribution gratuite de goodies incitant aux écogestes : kits, débitmètres, magnets.

Juin 2023, Grasse

Juillet 2023, Puget-Théniers

# Document de référence ressource en eau et AEP

Le précédent document de référence datait de 2003 et nécessitait une mise à jour afin de proposer aux acteurs de l'eau une synthèse actualisée des différentes thématiques du cycle de l'eau (gestion, besoins en eau, qualité, fonctionnement des réseaux, protection des ressources, tarifications, flux d'eau inter-bassin versant) et un ensemble de propositions d'intérêt commun et d'orientations stratégiques à moyen et long termes.

**Objectifs**

- Document synthétique avec Atlas cartographique
- Vision globale sur l'exploitation des ressources en eau
- Partage des données

**Deux parties**

**Volet 1 -** État des lieux, photographie de l'état actuel des ressources et de l'alimentation en eau potable.
**Volet 2 -** Éléments prospectifs, identification des besoins en eau futurs, lien entre l'aménagement du territoire et la disponibilité de la ressource en eau, intégration des deux études sur l'eau agricole et le changement climatique ; propositions d'améliorations et de stratégies d'alimentation en eau.

**2021**
Rencontres avec les acteurs et collecte de données
**2022**
Présentation du volet 1 et lancement du volet 2
**2023**
**Compléments sur le volet 1 et élaboration du volet 2 en concertation avec les acteurs locaux**

# Étude sur l'eau agricole : diagnostic et propositions d'actions

L'usage de l'eau pour l'agriculture dans les Alpes-Maritimes présente plusieurs spécificités: irrigation majoritairement basée sur l'eau potable, localisation dans les basses vallées soumises à un fort développement urbain, absence de réseau collectif d'agriculteurs et perte de l'usage agricole de certains canaux. À cela s'ajoutent les tensions sur les milieux aquatiques et les difficultés d'approvisionnement en eau de plus en plus fréquentes dans le contexte de changement climatique, d'où la nécessité d'acquérir des données précises.

Pour cela, le SMIAGE et la Chambre d'Agriculture ont lancé, en décembre 2021, une étude afin d'identifier les besoins en eau, actuels et futurs, pour satisfaire cet usage et fournir un schéma prospectif proposant des solutions d'amélioration.

**Co-portage SMIAGE - Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes.**

Réalisation 2021/2023 par le groupement de bureaux d'études SCP et Agriate.

**Deux phases :**
1/ Établir un diagnostic précis sur l'irrigation, provenance de l'eau, volumes, surfaces...
2) Proposer des solutions d'améliorations pour une meilleure utilisation de l'eau à usage agricole et pour la préservation de la ressource.

**2022**
Cotech de Présentation de la phase 1
**2023**
Réalisation de la phase 2

**Budget :** 120 000 € HT
**Financements :** Agence de l'Eau : 72 000 € HT, État : 24 000 € HT, Chambre d'Agriculture : 12 000 € HT, SMIAGE : 12 000 € HT

# Étude sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau à l'échelle du territoire Maralpin

Le SMIAGE Maralpin a commandé une étude à Météo-France ayant pour objectif d'identifier les impacts du changement climatique sur l'utilisation des ressources en eau. Le périmètre de l'étude est le périmètre d'action du SMIAGE (domaine Maralpin) qui s'étend sur une surface de 5 300 km². Cette étude traite l'aspect atmosphérique et l'aspect hydro-climatique de grande échelle. Elle se concentre sur le bilan en eau et les conditions atmosphériques sur le domaine Maralpin.

**Dans le cadre de l'étude, Météo-France a proposé une expertise en deux volets :**

**1/** Analyse du climat actuel sur le domaine Maralpin à partir d'une liste d'une dizaine d'indicateurs atmosphériques et hydro-climatiques convenue entre Météo-France et le SMIAGE, et constat des signes du changement climatique au cours de ces dernières décennies (depuis 1959) ;

**2/** Analyse prospective des évolutions du climat au cours du XXI$^{ème}$ siècle à l'aide des projections de 10 à 12 modèles climatiques et hydro-climatiques (simulations DRIAS2020 et DRIAS eau) dont dispose Météo-France. Les mêmes indicateurs que pour le climat actuel ont été utilisés à deux horizons : le milieu de siècle (2036-2065) et la fin de siècle (2069-2098).

**Résultats de la phase d'analyse du climat actuel :**

> Un réchauffement net marqué depuis les années 1980 sur l'ensemble du territoire Maralpin,

> Une surface touchée par la sécheresse qui passe de 5 % du territoire Maralpin dans les années 1960 à 10 % du territoire aujourd'hui.

**Résultats de la phase prospective de l'étude :**
4000 heures de calcul sur le supercalculateur de Météo-France (soit 160 jours) ont été nécessaires afin de faire tourner les 10 à 12 modèles de prévisions sur les 3 scénarios prospectifs aux deux horizons souhaités de l'étude.

Pour les quatre saisons, les trois scénarios, les trois secteurs et les deux horizons, les simulations s'accordent pour :

> Une hausse des températures,

> Une augmentation du nombre de nuits tropicales et dans une moindre mesure le nombre de jours avec forte chaleur,

> Une augmentation du nombre de jours avec sol sec.

Ces résultats seront vulgarisés pour être partagés courant 2024.

**Infos générales :**
Opération portée par le SMIAGE
Réalisée en 2022/2023 par Météo-France

**Coût :** 50 000 € HT
**Financements :**
Agence de l'Eau : 50%, Région Sud : 30%, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes : 20%

## Assainissement

Le service d'assainissement, historiquement appelé SATESE a su développer une compétence technique spécifique et une bonne connaissance du territoire permettant de disposer dans ses missions d'une vision globale et actualisée des problématiques d'assainissement, notamment sur les territoires ruraux où l'ingénierie publique est moins présente. Depuis 2018, à la demande de certaines collectivités, le SMIAGE a élargi ses statuts juridiques afin de pouvoir réaliser de la délégation de maîtrise d'ouvrage dans ces domaines.

# Appui et assistance en matière d'assainissement

**Missions réalisées :**

- **20 visites** sur des stations de moins de 2 000 EH, dont 5 visites avec analyses
- **35 audits** effectués sur les stations de plus de 2 000 EH du 06 et sur les déversoirs d'orage de réseau
- **9 visites bilan 24h** effectuées sur des stations neuves, à problèmes ou à la demande d'un partenaire. Ces bilans font office de bilans réglementaires pour l'Agence de l'Eau
- **62 assistances** pour l'évaluation de la qualité des services de l'eau (SISPEA, RPQS, déclarations primes Agence de l'Eau)
- **6 assistances** à la réalisation des MAS (Manuel d'Auto Surveillance) et des CdV (Cahier de Vie)
- **2 assistances** pour la validation de la mise en place de dispositifs d'autosurveillance

** Équivalent Habitants (EH) : unité de mesure théorique. Elle permet d'évaluer la pollution organique présente dans les eaux usées.*

# Gestion administrative, financière et support

## Ressources humaines chiffres clés en 2023 :

**4 452 665,32 € de masse salariale**

Évolution des effectifs, répartition des agents (H/F, CDD, CDI, fonctionnaires) :

### Évolution des effectifs permanents de 2022 à 2023 (agents titulaires)

| | AGENTS TITULAIRES | dont catégorie A | dont catégorie B | dont catégorie C |
|---|---|---|---|---|
| 2022 | 48 | 19 | 11 | 18 |
| | dont filière technique femme | 8 | 3 | 0 |
| | dont filière technique homme | 8 | 4 | 13 |
| | dont filière administrative femme | 2 | 3 | 5 |
| | dont filière administrative homme | 1 | 1 | 0 |
| 2023 | 46 | 18 | 8 | 20 |
| | dont filière technique femme | 7 | 3 | 0 |
| | dont filière technique homme | 8 | 2 | 14 |
| | dont filière administrative femme | 2 | 3 | 6 |
| | dont filière administrative homme | 1 | 0 | 0 |

### Évolution des effectifs permanents de 2022 à 2023 (agents contractuels)

| | AGENTS CONTRACTUELS | dont catégorie A | dont catégorie B | dont catégorie C |
|---|---|---|---|---|
| 2022 | 31 | 21 | 8 | 2 |
| | dont filière technique femme | 8 | 2 | 0 |
| | dont filière technique homme | 13 | 5 | 2 |
| | dont filière administrative femme | 0 | 1 | 0 |
| | dont filière administrative homme | 0 | 0 | 0 |
| 2023 | 33 | 23 | 8 | 2 |
| | dont filière technique femme | 9 | 2 | 0 |
| | dont filière technique homme | 14 | 4 | 2 |
| | dont filière administrative femme | 0 | 2 | 0 |
| | dont filière administrative homme | 0 | 0 | 0 |

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TOTAL AGENTS | 23 | 43 | 50 | 60 | 75 | 79 | 79 |

# Budget et comptabilité : budget, suivi d'exécution

| | TOTAL | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|---|---|---|---|
| **BUDGET PRIMITIF 2023** | 103 343 202,00 € | 15 838 337,00 € | 87 504 865,00 € |
| **BUDGET SUPPLEMENTAIRE** | 51 461 630,90 € | 16 589 224,80 € | 34 872 406,10 € |
| **DECISIONS MODIFICATIVES 2023** | 15 896 336,14 € | 474 856,10 € | 15 421 480,04 € |
| **TOTAL** | 170 701 169,04 € | 32 902 417,90 € | 137 798 751,14 € |

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **DÉPENSES** | 46 336 228,32 € | 9 385 118,37 € | 36 951 109,95 € |
| **RECETTES** | 42 778 750,72 € | 14 862 899,27 € | 27 915 851,45 € |

## Compte administratif 2023 SMIAGE

Le compte administratif 2023 vient clôturer un exercice budgétaire :

- **Excédentaire + 5 477 780,90 €** sur la section de fonctionnement.
- Déficitaire sur la section d'investissement **– 2 001 606,13 €** après la reprise des résultats N-1 et des restes à réaliser.
- **Dépenses : 9 385 118,37 €** en fonctionnement, **36 951 109,95 €** en investissement.
- Recettes : **14 862 899,27 €** en fonctionnement, **27 915 851,45 €** en investissement.

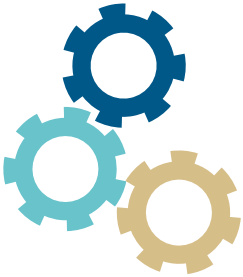

## Section de fonctionnement

**Dépenses de fonctionnement :** 9 385 118,37 € dont 4 452 665,32 € de masse salariale et 2 261 116,36€ d'opérations pour le compte des EPCI en transfert.

**Recettes de fonctionnement :** 14 862 899,27 € dont 1 156 123,85 € de recettes propres du SMIAGE (AOT, audits, subventions liées au personnel...)

***Elles sont composées de la contribution des membres en transfert et d'une partie des contributions des membres en délégation (participation aux frais de structure et aux charges de personnel).***

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement : 36 951 109,95 €

Pour la première année depuis les intempéries de 2020, l'exécution budgétaire 2023 est davantage consacrée aux dépenses d'investissement réalisées dans le cadre des contrats territoriaux GEMAPI hors tempête Alex. En effet, des opérations majeures ont été réalisées sur le littoral (+138% par rapport à 2022) alors que les dépenses « tempête Alex » ont diminué de 62%.

Ainsi, le Syndicat a poursuivi pour le compte du Département des Alpes-Maritimes, le confortement de la rive gauche du Var (tranches 5 et 6) pour un montant de 7 431 141,13 €, le confortement du système d'endiguement de Puget-Théniers (tranche 3) pour 2 178 173,06 € et le seuil 16 : 2 185 127,96 €.

Par ailleurs, pour le compte de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, le SMIAGE a débuté les travaux de restauration de la Brague pour un montant de 1 135 896,47 €, pour le compte de la Communauté du Pays des Paillons, le confortement de berge en rive droite du Vallon de la Garde à Contes : 421 441,02 €, pour la Métropole Nice Côte d'Azur, les travaux de mise en conformité post Alex - Système d'endiguement Grand Arénas : 447 090,77 €.

### Recettes d'investissement : 27 915 851,45 €

Sont comptabilisées dans cette section, les contributions des membres en délégation (compte de tiers) et les subventions reçues de l'Agence de l'Eau, la Région Sud, l'État et la Métropole Nice Côte d'Azur.

Les dépenses d'investissement se maintiennent au niveau de l'exercice précédent mais les subventions pendantes diminuent expliquant le déficit d'exécution sur la section.

**Le SMIAGE a perçu 2 500 992,88 € de FCTVA sur 2023**

**Pour rappel, le SMIAGE n'a souscrit aucun emprunt depuis sa création.**

# Comités syndicaux + exécution des délibérations

**5 Comités Syndicaux et 5 Bureaux se sont réunis en 2023.**
**Ils représentent les temps forts du syndicat :**

**Pour les Comités Syndicaux :**
- 24 février 2023
- 11 avril 2023
- 13 juin 2023
- 31 octobre 2023
- 12 décembre 2023

**Pour les Bureaux :**
- 24 février 2023
- 11 avril 2023
- 13 juin 2023
- 31 octobre 2023
- 12 décembre 2023

Les délibérations du Comité Syndical ainsi que celles du Bureau sont disponibles pour consultation sur le site internet du SMIAGE ainsi que sur le rapport d'activités annuel.

**www.smiage.fr**

# Prévention et Sécurité

### Audits Réglementaires

- Contrôles réglementaires :
  - Contrôles techniques des véhicules légers et du poids lourd ;
  - Vérification Générale Périodique (VGP) des engins ;
  - VGP équipements électriques et de levage (Base Carros) ;
- Mise en œuvre du registre Santé Sécurité au Travail ;
- Commissions sécurité incendie, audit de tous les bureaux, accès pour les personnes à mobilité réduite, prises électriques, etc. ;
- Suivi de l'accidentologie, demande de déclaration aux agents et bancarisation des retours.

### Fonctionnel

- Bilan de l'utilisation des véhicules pour le pool CADAM ;
- Signalements des pannes de chauffage, fuites d'eau et chantier dans les locaux ;
- Contrôles inopinés des véhicules pour le suivi de l'entretien ;
- Protocole gestion des Équipements de Protection Individuel (EPI).

## Document Unique d'évaluation des Risques (DUER)

**Suivi des Unités de travail :**

- Base de Carros :
  - Audits Base Carros et CADAM pour le recensement du stock de produits chimique, analyse préliminaire du SMIAGE et attentes des recommandations du CDG 06 pour la gestion ;
  - Commande du défibrillateur ;
  - Signalisation utilisation d'engins explosifs ;
- Initialisation du Protocole « Pêche Électrique » ;
- Suivi vaccination et rappel des campagnes pour la grippe et la leptospirose ;
- Protocole intervention travaux acrobatiques ;
- Installation de l'armoire à pharmacie fixe et achat de trousses portatives ;
- Matériels ergonomiques sur recommandations de la médecine du travail.

**Formations :**

- Nouvelles formations :
  - RPS : Conseiller Prévention ;
  - Élagage : agents de la base Carros ;
  - PSC1 : première session effectuée début 2024 pour 10 agents ;
  - CATEC planifié pour 2024 ;
  - Permis Poids Lourds validé pour deux agents.
- Recyclages :
  - Eaux vives : agents base Carros et agents d'astreinte étant amené à effectuer des patrouilles ;
  - Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : Sessions planifiées pour 2024 ;
  - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) : recensement effectué en 2023 pour organisation de sessions sur 2024 (initiale et recyclage) ;
  - Habilitation électrique pour les responsables de pêche ainsi que les intervenants sur les stations de mesures ;
  - Pyrotechnie : Agents de la base carros manipulant les charges explosives ;
  - Astreintes patrouilleurs : utilisation des équipements de secours.

## Mise à jour du DUER

**Pour cette année 2023 plusieurs unités de travail ont été mises à jour :**

- Administratif PAPI/SIG/COM :
- Risque de lombalgie ;
- Déplacement à proximité des cours d'eau ;
- Accident de trajet ;
- Hydrométéo :
- Chutes de hauteurs pour la maintenance des capteurs.

**SMIAGE (tous les services) :**

- Réorganisation : gravité, commentaires et moyens de maîtrise ;
- Travaux forestiers tâches quotidiennes ;
- Utilisation et stockage d'engins pyrotechniques ;
- Projection de pierres.

# Zooms par bassin versant

- Zoom sur le bassin versant du Var
  - Var amont
  - Basse vallée du Var
- Zoom sur le bassin versant de l'Estéron
- Zoom sur le bassin versant de la Siagne et côtiers Pays de Lérins
- Zoom sur le bassin versant de la Brague
- Zoom sur le bassin versant du Loup
- Zoom sur le bassin versant de la Cagne
- Zoom sur le bassin versant des Paillons
- Zoom sur les bassins versants de la Tinée et de la Vésubie
- Zoom sur le bassin versant de la Roya et des côtiers mentonnais
- Zoom sur la façade maritime des Alpes Maritimes

# Le bassin versant du Var

## Programme d'actions de prévention des inondations du bassin versant du Var (2023-2028) - n°3

### Périmètre

- Bassin versant du Var
- 2 départements : 06 et 04
- 5 EPCI (CC Alpes Provence Verdon, Métropole NCA, CA Sophia Antipolis, CC Alpes d'Azur et CA Pays de Grasse)
- 100 communes dont 85 communes dans le 06 et 15 communes dans le 04

### Plan de financement

Le PAPI Var 3 comprend 63 actions portées par 5 maîtres d'ouvrage (SMIAGE, État, Métropole MNCA, communes et propriétaires) pour un montant prévisionnel de **72 283 520 € HT.**

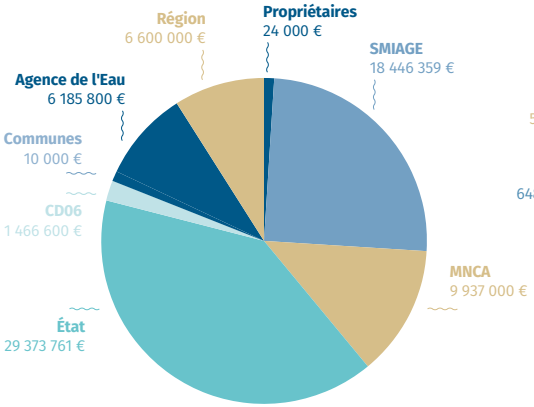


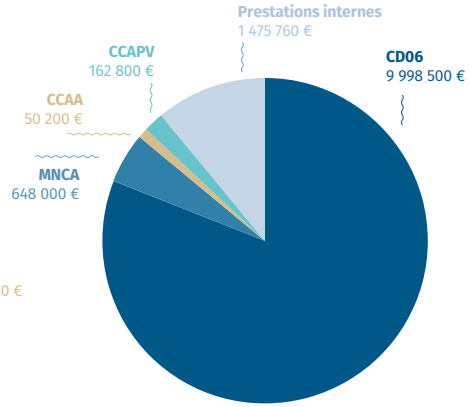


## RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

- Préparation d'un avenant n°1 au PAPI Var 3 pour intégrer la réalisation des travaux de sécurisation du collège Saint-Blaise, son internat et la gendarmerie à Saint-Sauveur-sur-Tinée ainsi que le changement de maîtrise d'ouvrage sur l'étude de définition des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et des plans de gestion du transport sédimentaire dans les vallées de la Tinée et de la Vésubie (action 1.9 du PAPI Var 3), confiée au SMIAGE.

# 2 Zoom sur le bassin versant du Var amont

## Étude hydromorphologique et définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau

Le SMIAGE pilote une étude globale, à l'échelle du bassin versant du Var amont, fondée sur la méthode de détermination de l'espace nécessaire au bon fonctionnement du fleuve et de ces principaux affluents.

L'objectif de l'étude est d'agir prioritairement sur les enjeux d'amélioration de la résilience du territoire et de la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation dans le contexte de changement climatique, afin de mieux se préparer aux catastrophes à venir.

**Retour sur 2023**

- Concertation avec les communes de la CC Alpes d'Azur pour échanger sur l'EBF concerté : 4 ateliers de concertation en janvier 2023, suivi de 5 rencontres individuelles avec les communes à l'automne 2023.
- Sur les rivières des Alpes-de-Haute-Provence, cette concertation a été menée par la CC Alpes Provence Verdon.
- Le SMIAGE a organisé des réunions avec les EPCI et l'Agence de l'Eau RMC au mois d'avril.

**Début de l'étude :** février 2020
**Fin de l'étude :** 2ème trimestre 2024
**Bureau d'études :** Géopeka, EGIS

### Plan de financement

| | Subventions | | | Autofinancement SMIAGE | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Montant** | Agence de l'Eau (40 %) | Région PACA (30 %) | Département 06 (10% de la participation CCAA et MNCA) | MNCA | CCAA | CCAPV |
| **78 081 €** | 31 233 € | 23 425 € | 5 235 € | 1 637 € | 8 831 € | 7 720 € |

## Sites Rivières Sauvages

Il reste qu'1 % de rivières considérées « sauvages » en France pour lesquelles l'ensemble des acteurs publics et privés se mobilisent pour leur préservation. Un fonds pour la conservation des rivières sauvages a été lancé en 2012 pour contribuer à délivrer un label :

« Site Rivières Sauvages ». 25 rivières sont labellisées dont 5 dans le Département des Alpes-Maritimes : les Rivières Rouges (Le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen et le vallon de Cante) et l'Estéron. Il s'agit d'un outil de concertation et de mobilisation en vue de la conciliation des usages et de la préservation des milieux, sans réglementation associée. Il permet la reconnaissance de ses richesses paysagères et écologiques et la mobilisation de fonds privés.

## RETOUR SUR 2023

Le SMIAGE anime le programme d'actions Rivières Sauvages pour le compte de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Ce premier cycle de labellisation arrive à échéance, le SMIAGE a donc travaillé sur le renouvellement de la labellisation :

- Bilan des actions réalisées 2018-2023
- Mise à jour de la grille de critères
- Réalisation d'une note de synthèse scientifique
- Proposition d'un nouveau programme d'actions pour 5 ans

- Atelier de travail, Natura 2000 et Rivières Sauvages à Puget-Théniers en novembre 2023
  Cette réunion sous forme de groupe de travail sur les programmes Natura 2000 et Rivières Sauvages a permis aux élus du territoire de partager leurs idées, mais aussi d'échanger ensemble sur les actions futures à engager. De nouvelles actions ont été définies, elles seront intégrées dans le programme d'action du label Rivières Sauvages des rivières rouges 2024/2028.
- Organisation d'un ramassage de déchets citoyen dans le Cians, en partenariat avec l'association « la montagne qui donne en vie » et la CC Alpes d'Azur
- Participation d'une classe de Touët-sur-Var et du centre d'accueil périscolaire de Puget-Théniers au programme pédagogique 2022-2023 sur le thème de l'écriture dans la nature
- Inscription des classes de Touët-sur-Var, Villars-sur-Var, Entraunes, Guillaumes et Puget-Théniers au programme pédagogique 2023-2024 sur le thème du podcast « Balad'EAU'diffusion, le son des Rivières Sauvages »

# Protection contre l'aléa inondation

## Instruction des Études de Dangers

- **La Digue du Tuébi (Classe C)** est autorisée en Système d'endiguement par Arrêté Préfectoral en date du 30/01/2023.
- **La Digue de Guillaumes Les Plans (Classe C)** est en cours d'instruction. Le projet d'arrêté a fait l'objet de remarques en novembre.

### Étude de Dangers de la Digue de Péone

**Coût total : 40 000 € HT**

La digue de Péone, non classée, est située en rive gauche en amont du pont sur le Tuébi. L'étude hydraulique est en cours afin de définir si la digue a un impact hydraulique.

### Étude de Dangers de la Petite Sibérie à Malaussène

**Coût total : 90 000 € HT**

La digue de la Petite Sibérie d'une longueur de 1,5 km est non classée. Elle est constituée de remblais en matériaux alluvionnaires. L'étude a démontré un rôle de protection contre les inondations et pour les enjeux. L'Étude de dangers est en cours de rédaction et sera déposée en 2024.

# Travaux réalisés

## Puget-Théniers

Afin de protéger les habitants, le SMIAGE réalise des travaux pour conforter les digues qui protègent la commune des crues du Var. Un vaste projet sur 6 ans, divisé en 6 tronçons pour un coût estimé à plus de 17 millions d'euros.

### Phase n°4 – Secteur Digue du village

- Création d'un batardeau et d'une piste permettant de basculer le Var en rive droite.
- Découvrement du perré historique, ce qui a permis son inspection par le pôle Ouvrages Hydrauliques.
- Terrassement d'une souille permettant de réaliser le sabot en enrochement du profil numéro 70 à 98.
- Recouvrement du perré historique une fois les désordres identifiés et réparés par une carapace en enrochement.
- Confortement de la partie haute non recouverte du perré historique par un voile de béton projeté.

# Actions de sensibilisation

Actions de sensibilisation en faveur de la réduction de la vulnérabilité et de la préservation des milieux : le SMIAGE réalise des interventions dans les écoles primaires des communes membres du site Natura 2000 basse vallée du Var afin de sensibiliser le jeune public à la biodiversité du site, au cycle de l'eau et à la gestion des déchets. Sur l'année scolaire 2022-2023, 7 classes de La Gaude ont été sensibilisées par le SMIAGE.

Les équipes du SMIAGE étaient présentes à Valberg pour la journée olympique d'Alpes d'Azur à laquelle 630 écoliers ont participé.

À cette occasion, Le SMIAGE a présenté le label « Rivières Sauvages », qui a pour objectif d'améliorer la protection et la conservation des rivières présentant un bon fonctionnement écologique.

L'occasion aussi de rappeler l'importance de préserver les ressources en eau de notre territoire, en réalisant des écogestes par exemple.

Évènement organisé en partenariat avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur, le CDOS 06, le Département des Alpes-Maritimes, l'inspection d'académie et la mairie de Touët-sur-Var.

# Gestion de crise, système de prévision et d'alerte

## Formation des élus

### L'exercice Haut Var

L'exercice automne 2023 s'est déroulé sur le territoire du haut Var, sur la zone limitrophe des départements des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence. L'exercice a été réalisé le mardi 26 septembre 2023 sur les communes de la CC Alpes d'Azur et de la CC Alpes Provence Verdon, et a fait participer 10 mairies : Annot, Entrevaux, Le Fugeret, Beuil, Châteauneuf-d'Entraunes, Guillaumes, Malaussène, Puget-Théniers, Touët-sur-Var et Villars-sur-Var.

Poste de Commandement Communal en Mairie de Guillaumes

**7 partenaires institutionnels ont activement participé à cette simulation à savoir :**

- Les SDIS 04 et 06 ;
- Les brigades de Gendarmerie de Puget-Théniers (06) et Castellane (04) ;
- Le Centre d'Information et de Gestion de Trafic (CIGT) du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes ;
- Les Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) de la préfecture des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-haute-Provence.

COD (Centre Opérationnel Départemental) fictifs à Nice (06) et Dignes les bains (04)

**Ce secteur a été sélectionné compte tenu :**

- De son exposition aux risques orageux, avec des risques significatifs d'inondations par débordement de cours d'eau et ruissellement ;
- De son éloignement des cours d'eau réglementaires, avec des problématiques hydrométéorologiques spécifiques ;
- De son positionnement à cheval entre 2 départements (06 et 04) sur le bassin versant du haut Var, nécessitant l'implication de différents partenaires techniques et notamment du SMIAGE.

La préparation de l'exercice a également été menée en coordination avec la préfecture des Alpes-Maritimes ce qui a permis une mobilisation de l'ensemble des acteurs.

**Budget :** 6 000 € de prestation extérieure + temps agent conséquent

# Restauration et entretien des cours d'eau

## Entretien des cours d'eau

| Bassin versant du Var amont | | | |
|---|---|---|---|
| EPCI | Cours d'eau | Action | Montant (HT) |
| CCAPV | Ravin du Ray | Entretien de la végétation | Intervention en régie |
| CCAPV | Ravin des Glaïre | Gestion sédimentaire | 5 825 € |
| CD06 | Vallon de Lougaire | Restauration de la capacité hydraulique | 13 980 € |

## Suivi de la qualité des cours d'eau

Afin de caractériser l'état écologique du Var amont, des prélèvements ont été effectués en 2022 au niveau d'Entraunes, de Puget-Théniers, ainsi que sur le Cians en aval de Beuil à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques et biologiques.

Les résultats ont été analysés en 2023 et indiquent un bon état sur toutes les stations suivies, sauf un résultat moyen obtenu à Puget-Théniers dû à une faible diversité diatomique mais confortée par des résultats physico-chimiques et invertébrés corrects. Ce suivi sera renouvelé en 2025.

# 3 Zoom sur le bassin versant de la basse vallée du Var

## SAGE Nappe et basse vallée du Var

- Approbation par arrêté préfectoral du 7 juin 2007.
- Révision approuvée par arrêté préfectoral le 9 août 2016.

**Objectifs du SAGE**

- Accompagner le développement des usages en faisant en sorte que toutes les activités prennent en compte la préservation des ressources souterraines et superficielles.
- Gérer les crues en améliorant la morphologie du lit du Var, notamment en rétablissant le transport solide pour retrouver une continuité sédimentaire, et en assurant son aménagement en cohérence avec les enjeux économiques et écologiques.
- Identifier, valoriser et sauvegarder les milieux naturels spécifiques de la basse vallée du Var en visant la restauration des continuités écologiques des milieux aquatiques, c'est-à-dire sédimentaire et biologique pour les poissons et les oiseaux migrateurs.

**Composition de la Commission Locale de l'Eau basse vallée du Var**

**Président - Hervé PAUL, maire de Saint-Martin-du-Var et Vice-Président Métropolitain, depuis le 15 mai 2018. La CLE Var est constituée des 42 membres répartis en trois collèges :**
Collectivités locales et Établissements Publics Locaux (21 membres), représentants de l'État et de ses Établissements Publics (10 membres), usagers, riverains, organisations professionnelles et associations concernées (11 membres).

**Retour sur 2023**

- 2 réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) nappe et basse vallée du Var
- 12 avis émis par le secrétariat technique de la CLE

# Programme d'actions de prévention des inondations

## ·● PAPI Var 2

2ème convention (2013-2017) signée entre le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, la Région, la Métropole Nice Côte d'Azur, la ville de Nice, l'Établissement Public d'Aménagement plaine du Var et l'État.

**Montant total :** 78 945 280 € HT
**Nombre d'actions :** 41

·● Avenant n° 1 au PAPI Var (2019-2021)
**Montant total :** 79 329 338 € HT
**Nombre d'actions :** 32

·● Avenant n° 2 au PAPI Var (2021-2022)
**Montant total :** 80 422 306 € HT
**Nombre d'actions :** 33

### Répartition des financements

| | |
|---|---|
| **État** | 32 818 012 € HT |
| **Région PACA** | 10 875 505 € HT |
| **Conseil Départemental 06** | 3 817 831 € HT |
| **Agence de l'Eau** | 4 084 429 € HT |
| **Métropole Nice Côte d'Azur** | 13 533 279 € HT |
| **SMIAGE (cotisation CD06)** | 15 243 450 € HT |
| **EPA** | 12 000 € HT |
| **Ville de Nice** | 37 800 € HT |

### Retour sur 2023

·● Finalisation de l'étude de faisabilité d'abaissement des seuils 6, 5 et 4

# Protection contre l'aléa inondation

**• Démarrage des travaux d'urgence du confortement du seuil 16**

**Objectifs :** conforter le seuil n°16 de la basse vallée du Var suite au passage de la tempête Alex du 2 octobre 2020, afin de se prémunir du risque de rupture du système d'endiguement, de la mise en péril du pont Charles-Albert et de la ligne des chemins de fer de Provence.
Fin des travaux en 2023
**Coût total des travaux : 8 M€ HT**

**• Étude en cours :**
Travaux de confortement de la digue de la zone industrielle de Saint-Laurent-du-Var
**Coût des travaux estimé à 8,9 M€ HT**

# Classement en Système d'Endiguement et instructions en cours

- Le 9/01/2023, **la digue de CAP 3000** a un nouvel arrêté de classement.
- **La digue du Gabre à Bonson** est de nouveau autorisée depuis le 18/09/2023 au titre de la nouvelle réglementation.
- **Les deux systèmes d'endiguement "Var Rive Droite RD9202bis" et "Saint Jeannet Gattières"** et « Var Rive Droite Zone Industrielle de Carros » ont été autorisés le 20 avril 2023.
- **Le système d'endiguement en rive gauche du Var** est toujours en cours d'instruction.

## Étude de Dangers du Système d'Endiguement de Saint-Laurent-du-Var

**Coût total : 15 000 € HT**

**Le Système d'Endiguement de Saint-Laurent-du-Var (Classe B) est dissocié en 3 tronçons (de l'amont vers l'aval) :**

- Digue du champ captant des Pugets nécessitant des travaux d'urgence suite à la tempête
- Digue de la zone industrielle qui sera réhabilitée par des travaux
- Digue de Saint-Laurent-du-Var Centre, travaux réalisés à base de palplanches et d'enrochements.

L'étude de dangers est en cours d'instruction.

Digue du Champ Captant suite aux travaux d'urgence

## Étude de Dangers de la Digue du Vallon de la Tour Manda

**Coût total : 40 000 € HT**

Le système d'endiguement du vallon de Tour Manda, non classé, est constitué des digues en rive gauche et droite de ce même vallon et protège les plaines au sud et au nord du vallon. Cette zone de la commune de Nice est composée d'habitations, de champs et d'établissements recevant du public. Les digues s'étendent sur 220 mètres et sont composées d'un remblai enherbé recouvert d'enrochements libres sur certains tronçons. Les 20 derniers mètres des 2 digues sont constitués d'un perré bétonné. Sur toute la longueur de la rive droite, on note la présence de la route du chemin de St Roman.

L'étude de dangers a été déposée le 30 juin 2023 et est en cours d'instruction. L'ouvrage sera donc classé.

## Étude de Dangers de la Digue du Vallon de Lingostière

**Coût total : 44 000 € HT**

Le système d'endiguement de la digue du vallon de Lingostière, non classé, est situé en rive gauche de ce même vallon et protège la plaine au sud du vallon. Cette zone de la commune de Nice est composée d'habitations, de champs, des installations RTE et d'établissements recevant du public. La digue s'étend sur 500 mètres et est composée d'un remblai enherbé sur sa partie amont et d'un mur bétonné au droit des parcelles RTE en aval.

L'étude de dangers a été déposée le 7 décembre 2023 et est en cours d'instruction. L'ouvrage sera donc classé.

## Système d'Endiguement du Grand Arénas

Le Système d'Endiguement du Grand Arénas est le plus important des Alpes-Maritimes puisqu'il est de Classe A et protège une population supérieure à 30 000 personnes. Il est composé des digues de l'Autoroute A8, MIN-CADAM (Locaux des services administratifs du Département, de l'État et du SMIAGE) et de l'Aéroport de Nice pour un linéaire total de 4,2 km. En 2022, le dossier a pu être finalisé pour compléter la demande d'autorisation. De nombreuses simulations numériques supplémentaires ont été nécessaires pour répondre aux exigences des services de l'État.
Finalement, l'arrêté préfectoral de classement a été délivré le 17 avril 2023 abaissant le précédent niveau de protection du fait de la modification de la morphologie du lit du Var due à la Tempête Alex.

# Entretien des cours d'eau

| Bassin versant de la Basse vallée du Var | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EPCI** | **Cours d'eau** | **Actions** | **Montant (HT)** | **Linéaire** |
| CD06 | Le Var | Gestion des déchets | 20 630 € | |
| | Le Var | Gestion d'un foyer de Xylella Fastidiosa | 77 028 € | Un rayon de 50 m autour du foyer identifié |
| | Embouchure rive gauche du Var | Entretien de la végétation<br>Gestion des déchets | 6 592 €<br>1950 € | 500 mètres linéaires de cours d'eau traités |
| | Digue de Saint-Laurent-du-Var | Gestion des déchets | 815 € | |
| | Vallons en rive gauche du Var | Gestion des déchets | Intervention en régie | 1250 mètres de cours d'eau traités |
| | Vallon de l'Ubac<br>Vallon Virbac | Entretien de la végétation | Intervention en régie | 200 mètres linéaires de cours d'eau traités |

# Protection de la biodiversité des milieux aquatiques

## Typha Minima

Dans le cadre du plan d'actions local en faveur de Typha minima sur la basse vallée du Var, un inventaire de l'espèce a été réalisé en 2023 afin de vérifier sa présence sur les stations connues et de la rechercher sur les nouvelles stations présentant des habitats favorables. Cette mission a été réalisée en régie par les agents du SMIAGE après avoir assisté à une journée de formation « pratique » dispensée par deux agents du Conservatoire Botanique National Méditerranée (CBN Med).

La représentativité de l'espèce en 2023 est assez proche de celle observée en 2012 par le CBN Med, 20 aires de présence en 2023 contre 23 en 2012.

L'analyse de l'ensemble des pointages réalisés dans la basse vallée du Var entre 2012 et 2023 montre une évolution spatio-temporelle de l'espèce, liée à la mobilité du lit du fleuve, mais atteste également de l'existence de stations historiques quasiment fixes notamment celles situées en aval immédiat des seuils et microcentrales en rive gauche et à l'embouchure.

L'espèce semble donc toujours autant présente sur la basse vallée du Var, mais sa répartition évolue au gré des crues morphogènes et des travaux d'abaissement des seuils qui rendent au Var sa dynamique d'écoulement méditerranéen en tresses.

# Natura 2000

**Le SMIAGE gère chaque année l'animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 basse vallée du Var.**

- Le suivi hebdomadaire de l'embouchure du Var est assuré de mai à juillet par un stagiaire.

- Le SMIAGE réalise le suivi de fréquentation et de l'avifaune (notamment de la sterne pierregarin) de la zone classée Protection de Biotope, la rédaction du carnet de suivi et alerte les services de police lorsqu'une infraction est constatée. L'objectif de cette mission est de veiller à la quiétude de cet espace sensible, paramètre essentiel à la reproduction des oiseaux protégés y nichant.

D'autres actions sont également entreprises dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, telles que des collectes bénévoles de déchets, organisées par le SMIAGE.

**En 2023, 2 opérations écoresponsables de ramassage de déchets ont eu lieu sur la basse vallée du Var.**

# Gestion de crise, système de prévision et d'alerte

Les systèmes d'endiguements continuent d'être équipés au fur et à mesure des classements.

Au cours de l'année 2023, une sonde a été installée au Vallon de l'Engheri, permettant d'améliorer le suivi de l'ouvrage.

**Coût de l'intervention : 2 000 € HT**

# 4 Zoom sur le bassin versant de L'Estéron

## Animation du label Rivières Sauvages

**Le SMIAGE co-anime le programme Rivières Sauvages Estéron avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.**

**Ce premier cycle de labellisation arrive à échéance, le SMIAGE a donc travaillé, en 2023, sur le renouvellement de la labellisation :**

- Bilan des actions réalisées 2018-2023
- Mise à jour de la grille de critères
- Réalisation d'une note de synthèse scientifique
- Proposition d'un nouveau programme d'actions pour 5 ans

**Actions du programme réalisées en 2023 :**

- Suivi hydrologique et qualité de l'Estéron
- Étude ressource en eau stratégique sur le massif du Cheiron
  - L'objectif est d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des acquifères et de délimiter des zones de sauvegarde. Rendu pour 1er trimestre 2025
- Étude changement climatique
- Étude spécifique sur le Végay
- Suivi des conformités de l'assainissement collectif

La gestion de l'assainissement sur l'ensemble du bassin versant est répartie entre 4 entités : La Régie des Eaux du Canal de Belletrud, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA), la Régie Eau d'Azur (REA), et la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM). Le SMIAGE vient en assistance technique.

### RETOUR SUR 2023

- Réunions de travail avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur pour l'Estéron
- Présentation des actions lors du COPIL Estéron (reporté à 2024)
- Participation de l'école et du centre périscolaire de Roquesteron au programme pédagogique 2022-2023 sur le thème de l'écriture dans la nature et inscription d'une classe de Bonson au programme 2023-2024.

# Suivi et entretien des cours d'eau

## Entretien des cours d'eau

| Bassin versant de l'Estéron | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EPCI** | **Cours d'eau** | **Action** | **Montant (HT)** | **Linéaire** |
| CAPG | Le Mardarick<br>La Faye | Enlèvement d'embâcles | Intervention en régie | 200 mètres linéaires de cours d'eau traités |

## Suivi de la qualité des cours d'eau et des habitats aquatiques

Afin de caractériser l'état écologique de l'Estéron, des prélèvements ont été effectués en 2023 au niveau de Saint-Auban ainsi que de Sigale à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques ainsi que biologiques. Ce suivi se poursuivra en 2024.

## Étude du vallon du Végay

En 2023, une étude visant à définir un débit minimum à laisser aux sources du Végay a été engagée par le SMIAGE. Elle fait suite à l'épisode de sécheresse 2022 au cours duquel le vallon du Végay et de sa cascade n'étaient quasiment plus alimentés, conséquence des prélèvements réalisés au droit de ses sources. Cette situation a mis en évidence la nécessité de régulariser la situation des captages réalisés au bénéfice du SIEVI, afin de retrouver un juste équilibre entre l'usage d'alimentation en eau potable et la préservation du milieu aquatique.

L'étude démarrée en septembre 2023 et conjointement financée par le SMIAGE et le SIEVI doit se terminer fin 2024.

# 5 Zoom sur le bassin versant de la Siagne et côtiers
# Pays de Lérins

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Siagne

La Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Siagne s'est réunie le 20 octobre 2023 à Grasse. Les conclusions des analyses stratégiques réalisées jusqu'à présent ont été présentées aux acteurs. Les trois grands axes qui se dessinent sont :

- épargner la moindre ressource,
- traquer toute pollution des eaux,
- habiter au rythme de la Siagne.

Afin de finaliser la stratégie du SAGE Siagne, il est proposé à la CLE de mettre en place des ateliers de travail placés sous l'égide des deux Commissions thématiques Aménagement et Ressource, afin d'examiner les moyens d'atteindre les objectifs du SAGE.

## Programme d'Études Préalable (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Siagne (2021-2024)

Le bassin versant de la Siagne est particulièrement vulnérable aux phénomènes météorologiques à risque, de plus en plus fréquents et violents, et fait l'objet d'une politique globale de lutte contre les inondations depuis de nombreuses années et déclinée à travers des PAPI depuis 2002.

- **2 départements** (06 et 83)
- **3 EPCI** (CA Pays de Grasse, CA Cannes Pays de Lérins et CC Pays de Fayence)
- **26 communes** (18 dans les Alpes-Maritimes et 8 dans le Var)

Les principaux affluents de la Siagne en rive gauche ont déjà fait l'objet de travaux d'augmentation de la capacité hydraulique visant à diminuer les conséquences dommageables des inondations.

Un Programme d'Étude Préalable au PAPI a été validé par les services de l'État pour permettre la définition d'une stratégie de mise en résilience du territoire face au risque d'inondation et de restauration du fonctionnement des cours d'eau. Le programme entré en vigueur en août 2021 pour une durée de 3 ans doit conduire à un programme d'aménagements ambitieux et rentable.

## Plan de financement

Le PEP Siagne comprend 35 actions pour un montant prévisionnel de 3 630 000 € HT dont les financements sont répartis comme suit :

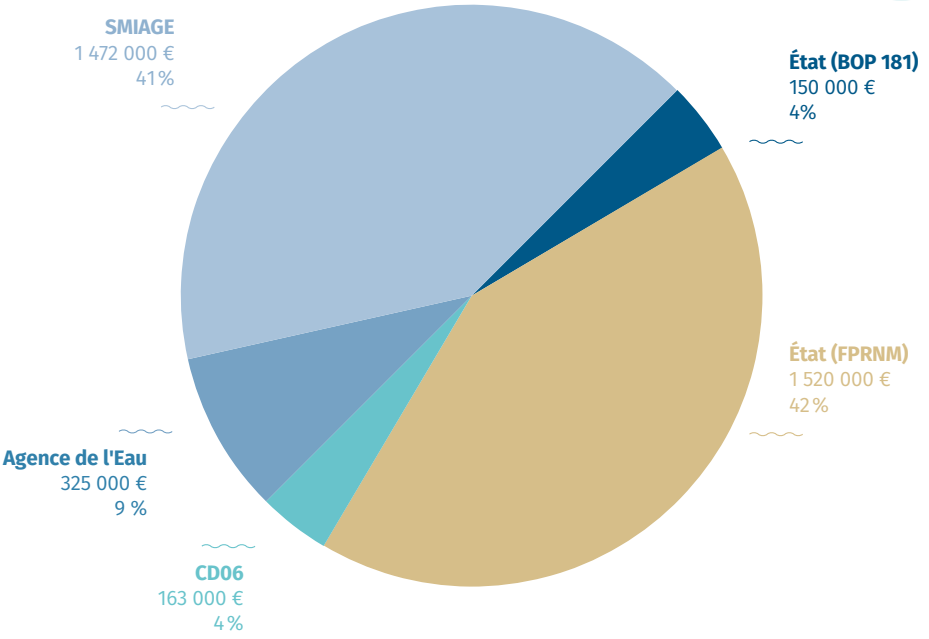

### RETOUR SUR 2023

**Mars à décembre 2023 :**

- Construction de la stratégie opérationnelle avec les communes sur les territoires du Val de Grasse, Val de Siagne et Saint-Cézaire-sur-Siagne
- Acquisition de données topographiques et construction du modèle hydraulique sur le territoire du Pays de Fayence

**Décembre 2023 :** présentation du diagnostic et des orientations stratégiques aux membres du comité technique

**Montant de l'étude :** 655 025 € HT

**Titulaires :** SUEZ – ARTELIA – AQTUA - NOMMOS

**Financeurs :** État, Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau

## Plan de Gestion équilibrée de la Ressource en Eau (PGRE)

La ressource en eau et ses modalités de partage ainsi que la préservation des milieux aquatiques représentent des enjeux majeurs sur le bassin de la Siagne. L'année marque l'accomplissement du PGRE, validé en CLE en juillet 2022, au sein duquel 60 actions ont été proposées par les acteurs du territoire, notamment les structures se partageant l'exploitation de la ressource.

### Ces actions se répartissent sur 5 axes :

1/ Réduire les consommations et diffuser une culture de la rareté de l'eau ;
2/ Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux ;
3/ Étudier et mobiliser des ressources alternatives de substitution ;
4/ Renforcer la gouvernance et améliorer les connaissances ;
5/ Suivi du PGRE et des milieux.

Le comité de suivi du PGRE s'est réuni le 4 avril et le 24 mai 2023, afin de faire un point sur l'état d'avancement des actions par les différents acteurs.

# Actions de sensibilisation

## Sensibiliser sur la préservation de la biodiversité

Le SMIAGE réalise des interventions dans les écoles primaires des communes membres du site Natura 2000 Gorges de la Siagne afin de sensibiliser le jeune public à la biodiversité du site, au cycle de l'eau et à la gestion des déchets. En collaboration avec l'office du tourisme du Pays de Fayence, des opérations de sensibilisation sont réalisées sur la Siagne pendant la période estivale : en 2023, deux visites ont été réalisées sur les rives de la Siagne.

## Éducation à la culture du risque inondation

L'association Méditerranée 2000, financée par la CA du Pays de Grasse au travers du SMIAGE, intervient dans les classes élémentaires au cours de 3 séances. L'objectif est de mieux appréhender le fonctionnement d'un bassin versant, les caractéristiques d'une crue et l'impact de l'aménagement du territoire sur l'augmentation de sa vulnérabilité. Le SMIAGE complète cet apprentissage avec une séance sur le terrain.

400 élèves ont été sensibilisés en 2023.

## Escape game Inond'Agir

L'escape game Inond'Agir en Pays de Grasse, inauguré le 17 novembre 2022, est un outil ludique de sensibilisation des scolaires au risque inondation qui vise à améliorer la prévention et la gestion de crise sur le territoire. 500 élèves ont bénéficié de ce dispositif pédagogique innovant en 2023. Les sensibilisations ont été réalisées par l'association G-Addiction.

Peymeinade, février 2023. G-Addiction

## Nettoyage de la Siagne

Opération "Nettoyage de la Siagne" sur la commune de Mandelieu-La-Napoule. Le SMIAGE, en tant que partenaire, met à disposition une benne pour évacuer les déchets.

- + de 30 participants
- 4 heures de nettoyage : plastiques, canettes métalliques, verres et autres déchets plus volumineux ont été triés et retirés du cours d'eau.

# Protection contre l'aléa inondation

**Études globales sur trois vallons du Pays de Grasse : le Saint Joseph à Grasse, le vallon du Rouret et le Coudouron à la Roquette-sur-Siagne.**

État des lieux, diagnostic et propositions d'aménagement

**Coût total : 66 000 € TTC**

## Instruction des Études de Dangers

- Les dossiers de **la digue ZI frayère (Classe C)** et de la digue de **l'échangeur Cannes A8 (Classe B)** sont en cours d'instruction.

Pour la Frayère, des compléments ont été apportés en octobre sur demande des services instructeurs.

- Pour l'échangeur Cannes A8, des compléments ont été déposés en avril 2023. De plus, une étude sur le fonctionnement des martellières rendant étanche le système d'endiguement a été lancée en parallèle. Cette étude doit apporter une solution fiable sur leur fonctionnement, afin de pouvoir bénéficier d'une nouvelle autorisation de classement.
- **La digue de la Vernède** sur la commune de Mandelieu-la-Napoule, après étude hydraulique, a fait l'objet d'un dossier de non classement qui est en cours d'instruction.

## Étude de Dangers de la Digue Béal aval

**Coût total : 55 000 € HT**

La digue du Béal aval, non classée, se situe en rive droite du Béal sur la commune de Mandelieu et a été construite en 2011. L'étude est en cours pour définir si la digue doit être classée ou non.

## Étude de Dangers de la Digue Ranguin Frayère

**Coût total : 62 000 € HT**

La digue de Ranguin, non classée, se situe sur les deux rives de la Petite Frayère sur les communes de Cannes et Le Cannet. L'ouvrage a un rôle de protection. L'étude de dangers est en cours de finalisation pour un dépôt en 2024.

### Étude de Dangers de la Mourachonne

**Coût total : 70 000 € HT**

La digue de la Mourachonne, non classée, se situe en rive droite sur la commune de Pégomas en amont du pont de la D9.
L'étude de dangers a été déposée en juin 2023 et est en cours d'instruction. Une Servitude d'utilité Publique est en cours de rédaction afin de maîtriser le foncier de l'ouvrage.

### Étude de Dangers du Béal Amont

**Coût total : 85 000 € HT**

La digue du Béal amont, non classée, se situe en rive droite du canal du Béal sur la commune de La Roquette-sur-Siagne. L'étude est en cours pour définir si la digue doit être classée ou non.

### Étude de Dangers de la Frayère d'Auribeau

**Coût total : 70 000 € HT**

La digue de la Frayère d'Auribeau, non classée, se situe en rive droite en amont et en aval du Pont de Pierranchon sur la commune d'Auribeau-sur-Siagne.
L'étude a démontré le caractère de protection de l'ouvrage. L'étude de dangers sera donc déposée début 2024. En parallèle, une servitude d'utilité publique est en cours de rédaction.

## Travaux réalisés

### Création d'un bassin écrêteur de crue et piège à matériaux sur la commune de Mandelieu-la-Napoule : les travaux sont terminés.

Création d'un bassin écrêteur de crue d'un volume de 14 000 m³, 4 mètres de haut et 53 mètres de large, afin de protéger les habitations lors de fortes pluies.

Un projet de grande ampleur réalisé en 6 mois pour lutter contre les inondations et financé à hauteur d'1 million d'€HT par l'État, le Département des Alpes-Maritimes, l'Agglomération Cannes Lérins et la Ville de Mandelieu-La-Napoule.

Réalisation des travaux aux côtés des entreprises Guintoli et NGE - BTP, sous la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du SMIAGE Maralpin.

Les équipes du SMIAGE ont installé une caméra permettant de surveiller la montée des eaux et d'alerter rapidement les autorités compétentes en cas de fortes pluies.

# Gestion de crise, système de prévision et d'alerte

## Installations

Poursuite des jaugeages au courantomètre et à l'ADCP pour mettre à jour les courbes de tarage sur les stations historiques du SMIAGE, valables en basses et hautes eaux.
Renforcement du partenariat avec EDF hydro pour le suivi de la Siagne notamment, et la pose d'un capteur de suivi des débits à l'aval du barrage de Tanneron et des partages de jaugeages réguliers.

Carte de l'emplacement des capteurs sur le territoire de l'agglomération.

Installation de 20 capteurs pluviométriques tests avec la start-up HD Rain. Ces capteurs permettront d'améliorer l'observation des pluies et l'alerte en cas de fortes intensités.

**Double objectif :** faciliter la centralisation de données pluviométriques pour les études et améliorer l'observation des pluies en temps réel.

Données accessibles via la lame d'eau Rainpol sur l'interface de supervision – en test et développement.

Capteur installé à l'école des Cabrières

## Renforcement du SDAL Siagne

Accompagnement des communes du territoire SDAL à la mise à jour des documents de gestion de crise. Travail de mise à jour des plans d'actions inondations, formation des communes à la nouvelle interface de gestion de crise Wiki et notamment la main courante dynamique. Objectif : test grandeur nature en 2024.

**Premier objectif :** rappel de la procédure de surveillance de la Siagne et ses affluents, mise à jour des listes d'appels.

**Second objectif :** actualisation des éléments de surveillance des ouvrages hydrauliques classés

Travail d'analyse de la courbe de tarage du site de Pégomas sur la Siagne – étude hydrométéo interne

# Entretien des cours d'eau

### Entretien des cours d'eau

| Bassin versant de la Siagne | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EPCI** | **Cours d'eau** | **Actions** | **Montant (HT)** | **Linéaire** |
| CAPG | Vallon du Saint-Antoine Bassin de Perdigon, de la salle polyvalente et des cyprès,<br>Vallon du Grand Vallon,<br>Vallon des Chèvrefeuilles,<br>Vallon Saint Joseph,<br>Riou Blanquet,<br>Vallon de Camperousse,<br>Riou coucourde,<br>Vallon des Bouillides,<br>Vallon St Jean,<br>Vallon Saint Christophe et ses affluents,<br>Siagne, Frayère, Béal, Mourachonne,<br>Vallon de Juan,<br>Vallon de l'Appié,<br>Vallon de la déchèterie,<br>Vallon du Ribas,<br>Le Rouret, Le Coudouron, La Meayne, Les VIgnasses,<br>Vallon des Loubonnières,<br>Le Salomon, Les Sausserons,<br>Vallon de La Sardine,<br>Vallon Cabrol,<br>Tanneron, Le Gratte Sac,<br>Le vallon de l'Hotel de Ville,<br>Vallon St Marc,<br>Vallon du Tiragon,<br>Vallon de la Cardeline,<br>Vallon du Rougon,<br>Vallon piste du poudrier,<br>Vallon de la Bléjarde,<br>La Recence, la Cadenière, le Drack,<br>Vallon de Manon,<br>Vallon St Mathieu,<br>Vallon du Rastigyny,<br>Vallon des Ribes,<br>Vallon du Perdigon,<br>Vallon St Antoine,<br>Vallon Ste Marguerite,<br>Vallon des vallons,<br>Vallon de la grotte,<br>San Peyre,<br>Vallon de la grande fontaine | Entretien de la végétation<br>Enlèvement d'embâcles<br>Gestion des espèces invasives<br>Gestion des déchets<br>Gestion sédimentaire ponctuelle | 609 305 € | 61 660 mètres linéaires de cours d'eau et 20 200 m² de bassins traités |

| Bassin versant de la Siagne | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EPCI** | **Cours d'eau** | **Actions** | **Montant (HT)** | **Linéaire** |
| CACPL | La Siagne,<br>Vallon de la Théoulière,<br>Le Béal,<br>La frayère,<br>La Vieille Siagne,<br>Vallon de mandelieu,<br>Contre canal A8 | Entretien de la végétation<br>Enlèvement d'embâcles<br>Gestion des espèces invasives<br>Gestion des déchets<br>Gestion sédimentaire ponctuelle | 139 900 € | 8 450 mètres linéaires de cours d'eau traités |
| CCPF | Vallon de Vincent,<br>La Camiole,<br>Vallon des combes,<br>Vallon chemin de Fonduranne,<br>Riou Blanc | Enlèvement des embâcles<br>Entretien de la végétation<br>Enlèvement de déchets | 14 491 € | 2 700 mètres linéaires de cours d'eau traités |

| Bassin versant du Riou de l'Argentière | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EPCI** | **Cours d'eau** | **Actions** | **Montant (HT)** | **Linéaire** |
| CACPL | Riou de l'Argentière,<br>Vallon du Vallauris,<br>Vallon du Suveret,<br>Vallon de l'escalier,<br>Vallon de l'Autel,<br>Vallon de la Figuerette | Entretien de la végétation<br>Enlèvement d'embâcles<br>Gestion des espèces invasives<br>Gestion des déchets<br>Gestion sédimentaire ponctuelle | 35 970 € | 3 040 mètres linéaires de cours d'eau traités |
| ECAA | Gabre du Poirier | Enlèvement des embâcles | 14 991 € | 2 370 mètres linéaires de cours d'eau traités |

### Zoom sur la lutte contre la Jussie :

L'intervention sur le bassin versant de la Siagne est réalisée par une entreprise :
14 km sont traités pour un coût de 101 000 € HT.

# Suivi des cours d'eau

## Évaluation de l'impact des prélèvements réalisés aux sources de La Pare sur l'état écologique du cours d'eau

Dans le cadre du PGRE Siagne et afin d'améliorer les connaissances relatives au fonctionnement des affluents rive gauche, un suivi spécifique a été engagé sur la Siagne de La Pare.

Deux secteurs ont été analysés en partie amont et aval du cours d'eau. L'objectif principal est de caractériser l'influence de la Source de La Pare, et des captages associés, sur la rivière.

Les différentes mesures et suivis réalisés, ainsi que les inventaires faunistiques témoignent du bon état de la rivière Siagne de La Pare. Les résultats ont été présentés lors du Cotech du PGRE Siagne du 24 mai 2023.

### Suivi de la qualité des cours d'eau

Afin de caractériser l'état écologique de la Siagne, des prélèvements ont été effectués en 2023 au niveau des sources, des Ajustadous, ainsi que sur la frayère d'Auribeau à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques ainsi que biologiques.

Ce suivi se poursuivra en 2024.

## Suivi des débits d'étiage des cours d'eau sensibles

Les débits de la Siagne et de la Pare ont été mesurés au courantomètre durant la période de basses-eaux de avril à décembre 2023.

8 points de jaugeages ont été suivis sur la haute Siagne.

Ces investigations ont été réalisées dans le cadre du PGRE Siagne afin d'améliorer les connaissances et de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du haut bassin.

# Protection de la biodiversité des milieux aquatiques

## Projet Ecray'on : Utilisation de l'ADN environnemental pour la détection de l'écrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes) en cours d'eau.

En 2023, le SMIAGE s'est engagé dans un projet conduit sur l'ensemble du territoire national par le bureau d'étude Scimabio et l'université de Poitiers, et financé à 60% par l'Office Français pour la Biodiversité. Ce projet vise à consolider les méthodes de détection de l'écrevisse à pattes blanches utilisant l'ADN environnemental, en testant la méthode sur un panel de cours d'eau qui soit le plus diversifié possible. L'objectif à terme est de mettre à disposition des gestionnaires un outil de détection de l'écrevisse rapide et complémentaire aux méthodes traditionnelles très chronophages (prospection nocturne à pieds).

La Siagne, de par ses caractéristiques particulières, a été retenue comme cours d'eau pilote. Les agents du SMIAGE ont réalisé l'ensemble des campagnes de terrain nécessaires en 2023. Celles-ci seront reconduites en 2024.

## Animation du site Natura 2000 Gorges de la Siagne

Dans le cadre de l'animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 Gorges de la Siagne, plusieurs suivis naturalistes ont été réalisés en 2023 :

- Suivi des stations de Perce-neige à Tanneron : les populations semblent en expansion.

- Inventaire herpétologique par l'Association Herpétologique Provence Alpes Méditerranée : Amélioration des connaissances sur la distribution d'espèces à fort enjeu patrimonial : la Cistude d'Europe, le Lézard ocellé et la Vipère d'Orsini Vipera ursinii. Deux noyaux supplémentaires de populations de Cistude ont été constatés. Une étude plus poussée de restauration de la Trame Turquoise est envisagée et a fait l'objet de la candidature du SMIAGE à l'Appel à Projet Biodiversité 2024 de l'Agence de l'Eau.

- Suivi des cavités à chiroptères en partenariat avec le Groupe Chiroptères de Provence.

# 6 Zoom sur le bassin versant de la Bragues

## Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Programme d'actions de prévention des inondations
PAPI 2 Loup, Brague et Vallons Côtiers

**PAPI (2014-2019):** labellisation le 15 octobre 2013

**Montant total:** 11 654 700 € HT
**Nombre d'actions:** 27

**Avenant (2020-2021):** labellisation le 5 décembre 2019
**Montant total:** 29 419 700 € HT
**Nombre d'actions:** 42

### Plan de financement

Le montant total est de **23 284 700 € HT** (27 actions) réparti comme suit:

| | Montant (HT) | Répartition (%) |
|---|---|---|
| État – Fonds Barnier | 10 706 350 € | 46 |
| État – BOP 181 | 160 000 € | 0.7 |
| Région PACA | 641 205 € | 2,8 |
| Conseil Départemental 06 | 815 970 € | 3,5 |
| SMIAGE* | 2 583 353 € | 11 |
| Agence de l'Eau | 1 408 000 € | 6 |
| CASA | 6 600 436 € | 28 |
| Autres | 369 386 € | 2 |
| **Total** | **23 284 700 €** | **100 %** |

* autofinancement du SMIAGE à la charge de la CA Sophia Antipolis

## Étude de définition du programme de restauration des espaces de bon fonctionnement (EBF) et de réduction du risque inondation dans la plaine de la Brague

En réponse à l'épisode de crue du 3 octobre 2015, la CA Sophia Antipolis a réadapté le « schéma directeur d'aménagement de la Brague » réalisé depuis la sortie des gorges de la Brague à Biot jusqu'à son embouchure. Ce schéma vise la réduction de l'aléa inondation et à la restauration hydromorphologique de la Brague et de ses affluents, en prenant en compte les nouvelles orientations du territoire en termes d'occupation des sols et les perspectives du « Plan Guide d'aménagement et de gestion durable de la plaine de la Brague. ». Les grands principes d'aménagement définis dans ce schéma directeur doivent donc être pris en compte et réinterrogés de manière plus détaillée dans cette étude portée par le SMIAGE.

**Cette étude constitue un socle de réflexion du programme d'aménagement et de restauration de la basse vallée de la Brague afin de :**

- Reconquérir l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau
- Améliorer les fonctionnalités écologiques du cours d'eau et des zones humides associées
- Réduire les aléas et la vulnérabilité du territoire face au risque inondation
- Améliorer l'intégration des cours d'eau et des zones humides dans leurs environnements

*Bureau d'études: Géopeka, EGIS*

### Plan de financement

| | Montant (HT) |
|---|---|
| Budget prévisionnel TOTAL | 600 000 € |
| État (FPRNM) 50 % | 300 000 € |
| Agence de l'Eau 30 % | 180 000 € |
| SMIAGE (CASA) 20% | 120 000 € |

### RETOUR SUR 2023

**Juin 2023 :**
Présentation du programme d'aménagements revu et des périmètres techniques de l'EBF

# Protection contre l'aléa inondation

Digue Muratore

### Étude de Dangers des Digues du Vallon des Combes, du Vallon des Horts, de Muratore

**Coût total : 210 000 € HT**

Ces 3 digues, non classées, se situent sur la commune de Biot en bordure des vallons ou de la Brague pour la digue de Muratore. L'étude de Dangers est en cours.

## Travaux réalisés

### Restauration de Brague au droit du « hameau de la Brague »

**Phase 1 :** Travaux d'évacuation des remblais artificiels du Hameau de la Brague sur la commune de Biot.

**Durée :** avril-décembre 2023

**Phase 2 :** Restauration de berges la Brague. Démarrage septembre 2023

**Coût total de l'opération :** 3 912 000 € HT

# Gestion de crise, système de prévision et d'alerte

### Renforcement des SDAL Loup et SDAL Brague

**Instrumentation :**

- Maintenance réalisée en interne sur le secteur Loup/Brague.
  - Déplacement de la caméra de levée de doute installée sur la Brague en face du capteur limnimétrique de l'unité hydrométrique de la DREAL PACA ;
  - Fiabilisation des données des capteurs amont avec des jaugeages réguliers à l'étiage comme en période de crues.

Les communes sont formées à la prise en main des outils d'appui à la gestion de crise dans le cadre des SDAL sur ces deux bassins versants. Au cours de l'année 2023, chaque commune a été contactée afin de mettre à jour les documents de sauvegarde et notamment les outils d'alerte, de surveillance et d'anticipation des crises.

### Plan intercommunaux de Sauvegardes (PICS)

La CA Sophia Antipolis a démarré le travail du plan intercommunal de sauvegarde, en appui du SMIAGE et de son partenaire PREDICT Services. Au cours de l'année 2023, la CA Sophia Antipolis a :

- Établi un diagnostic de ses compétences et un audit de son territoire ;
- Rencontré chaque commune pour présenter la démarche PICS, renseigné un questionnaire permettant de centraliser les moyens matériels et humains disponibles sur chaque commune ;
- Initié les prémices de document socle.

# Suivi et entretien des cours d'eau

## Entretien des cours d'eau

| Bassin versant de la Siagne | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EPCI** | **Cours d'eau** | **Actions** | **Montant (HT)** | **Linéaire** |
| CASA | La Bouillide, La Brague, Le Freyourouo, Le Bruguet, Vallon du Saut, Vallon du Fugueiret, Vallon du Camp de Tende, Vallon des Combes, Vallon des Horts, Vallon des Prés, Vallon des Prés Saint Pierre, La Valmasque, Vallon du Funel, Vallon des Issarts, Vallon du Castagné, Vallon des Tamarins, La Maïre | Entretien de la végétation<br>Enlèvement d'embâcles<br>Gestion des espèces invasives<br>Gestion des déchets | 144 860 € | 26 037 mètres linéaires de cours d'eau traités |
| CACPL | Vallon du camp Lauvas | Gestion d'embâcles | 3 509 € | 200 mètres linéaires de cours d'eau traités |

## Suivi des débits d'étiage des cours d'eau sensibles

La Brague a fait l'objet d'un suivi des débits d'étiage au niveau du Pont des Verrières à Valbonne durant la période estivale. Au-delà du simple suivi du niveau du fleuve, ces mesures ponctuelles de débits permettent d'affiner le réglage de nos appareils de mesures en continu. Cette action a aussi pour but de corréler le radar qui mesure la hauteur d'eau avec les débits du fleuve.

### Suivi de la qualité des cours d'eau

Afin de caractériser l'état écologique de la Brague, des prélèvements ont été effectués en 2023 au niveau d'Opio ainsi que de Biot, à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques et biologiques. La station de suivi de Biot s'est retrouvée à sec complet à partir du mois d'avril et dispose donc de peu de résultats disponibles. Ce suivi se poursuivra en 2024.

# 7 Zoom sur le bassin versant du Loup

## Protection contre l'aléa inondation

### Étude de Dangers du Système d'Endiguement des Ferrayonnes

**Coût total : 50 000 € HT**

Le Système d'Endiguement des Ferrayonnes est de Classe C et protège une population supérieure à 30 personnes selon l'arrêté préfectoral de 2012. Il est situé en rive gauche du Loup. En 2019, la digue a résisté à la surverse. L'étude de dangers est en cours. De plus, l'étude de dangers a porté sur la digue des Plans en rive droite en face de celle des Ferrayonnes. Le dossier est en cours de finalisation avant dépôt.

### Étude de Dangers des digues de Villeneuve-Loubet Centre et du Vallon Pied de digue

**Coût total : 140 000 € HT**

Ces deux digues, non classées, sont sur la commune de Villeneuve-Loubet. Les deux études de danger sont en cours pour un dépôt en 2024.

# Gestion de crise, système de prévision et d'alerte

Les communes du territoire du Loup sont formées à la prise en main des outils d'appui à la gestion de crise dans le cadre des SDAL (Système d'Annonce Locale). Au cours de l'année 2023, chaque commune a été contactée afin de mettre à jour les documents de sauvegarde et notamment les outils d'alerte, de surveillance et d'anticipation des crises.

### Instrumentation

- Un radar à Cipières ;
- Une caméra au Parc naturel départemental des Rives du Loup entre les communes de La Colle-sur-Loup et de Villeneuve-Loubet : secteur débordant qui entraîne l'évacuation d'un quartier ;
- Un capteur limnimétrique a été installé sur le vallon du Mardaric, affluent rive droite du Loup qui constitue un apport important en crise (coupure de route régulière en cas de crue).

# Suivi et entretien des cours d'eau

### Entretien des cours d'eau

| Bassin versant du Loup | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EPCI** | **Cours d'eau** | **Actions** | **Montant (HT)** | **Linéaire** |
| CASA | Le Loup, Le Mardaric, Le vallon de la Combe, Bassin des Essarts, Vallon de l'Escure | Entretien de la végétation Enlèvement d'embâcles | 40 303 € | 17 000 mètres linéaires de cours d'eau traités |
| CASA | Le Loup, Le Mardaric, Vallon du Clarel, Vallon de Clare, Vallon du Curnier | Entretien de la végétation Enlèvement d'embâcles | Intervention en régie | 22 180 mètres linéaires de cours d'eau traités |

### Suivi des débits d'étiage des cours d'eau sensibles

Le loup a fait l'objet d'un suivi des débits d'étiage au niveau du pont de la RD6 à Roquefort-les-Pins ainsi qu'à la passerelle des Ferrayonnes, à Villeneuve-Loubet tout au long de la période estivale. Ces mesures ponctuelles permettent de suivre le niveau du fleuve et de corréler les hauteurs d'eau enregistrées par nos radars aux débits mesurés.

### Suivi de la qualité des cours d'eau

Afin de caractériser l'état écologique du Loup, des prélèvements ont été effectués en 2023 au niveau de Cipières ainsi qu'à Villeneuve-Loubet à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques et biologiques. Ce suivi se poursuivra en 2024.

# 8 Zoom sur le bassin versant de La Cagne

## Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

**Programme d'actions de prévention des inondations Cagne Malvan (2016-2022)**

**Montant total :** 16 615 000 € HT

**Nombre d'actions** : 32

### Plan de financement

| | Montant (HT) | Répartition (%) |
|---|---|---|
| État – Fonds Barnier | 6 682 000 € | 40.2 |
| État – BOP 181 | 186 000 € | 1.1 |
| Région PACA | 1 819 500 € | 11 |
| Conseil Départemental 06 | 1 539 000 € | 9.3 |
| SMIAGE* | 5 752 500 € | 34.6 |
| Agence de l'Eau | 260 000 € | 1.6 |
| CASA | 24 000 € | 0.1 |
| MNCA | 352 000 € | 2.1 |
| **Total** | **16 615 000 €** | **100** |

* autofinancement du SMIAGE pour le compte de la Métropole MNCA (75,92 %) et la CA Sophia Antipolis (24,08 %)

### RETOUR SUR 2023

- Poursuite des travaux de restauration capacitaire du Malvan au droit de la gare de Cagnes-sur-Mer
- Poursuite en régie de l'étude sur la mise en place de pièges à embâcles sur la Cagne et le Malvan
- Réunion avec la commune de Cagnes-sur-Mer et la Métropole MNCA pour présenter l'avancement des actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIAGE
- Réunion avec les membres du COTECH PAPI Cagne pour présenter l'avancement des actions PAPI, les démarches engagées en parallèle du PAPI et les suites à donner au PAPI

# Protection contre l'aléa inondation

## Travaux réalisés

### Suppression d'une rampe d'accès en béton par un aménagement en techniques végétales

Mars 2023, longueur 25 mètres
**Coût des travaux :** 68 000 € HT

### Système d'Endiguement de la Cagne

Le Système d'Endiguement de la Cagne (Classe C) est situé en milieu urbain sur la rive gauche du cours d'eau du même nom. Le niveau d'eau est influencé par le niveau marin situé à quelques centaines de mètres à l'aval.
Une mise à jour de l'Étude De Dangers a été déposée en janvier.

## Suivi et entretien des cours d'eau

### Entretien des cours d'eau

| Bassin versant de la Cagne | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EPCI** | **Cours d'eau** | **Actions** | **Montant (HT)** | **Linéaire** |
| CASA | Le Malvan, Le Défoussat, Le Cercle, La Rouguière, La Recense | Enlèvement d'embâcles<br>Gestion des espèces invasives<br>Gestion des atterris-sements | 68 913 € | 10 140 mètres linéaires de cours d'eau traités |
| MNCA | La Cagne | Entretien de la végétation | 3 259 € | 370 mètres linéaires de cours d'eau traités |

### Zoom sur la lutte contre la Jussie :

L'intervention sur le bassin versant de la Cagnes est réalisée en régie et une entreprise s'occupe de l'évacuation : 3 km sont traités en 28 journées, pour un coût de 1 430 € HT.

### Suivi de la qualité des cours d'eau

Afin de caractériser l'état écologique de la Cagne, des prélèvements ont été effectués en 2023 au niveau de Saint-Jeannet ainsi qu'à Cagnes-sur-Mer à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques et biologiques. Les résultats sont en cours de traitement et seront disponibles courant 2024. Ce suivi se poursuivra en 2024.

### Étude sur la dévalaison des Anguilles

Une étude pilotée par l'association Migrateurs Rhône Méditerranée vise à mieux comprendre les facteurs de déclenchement de la migration vers la mer des anguilles. La Cagne fait l'objet de ce suivi depuis plusieurs années et a permis d'identifier quelques signaux récurrents au fil des années, qu'il convient de vérifier statistiquement en répétant l'étude.
Le SMIAGE est un partenaire financier et technique car présent à chaque campagne terrain pour réaliser des recherches d'anguilles qui n'ont pas migré.

### Suivi des débits de la Cagne

Des capteurs de hauteur d'eau ont été installés aux lieux-dits Campiou à Saint-Jeannet ainsi qu'au pont des Salles à Cagne-sur-Mer. Ces capteurs nécessitent d'être corrélés avec les débits à chaque condition hydrologique et bénéficient donc de jaugeages réguliers tout au long de l'année.

# 9 Zoom sur le bassin versant des Paillons

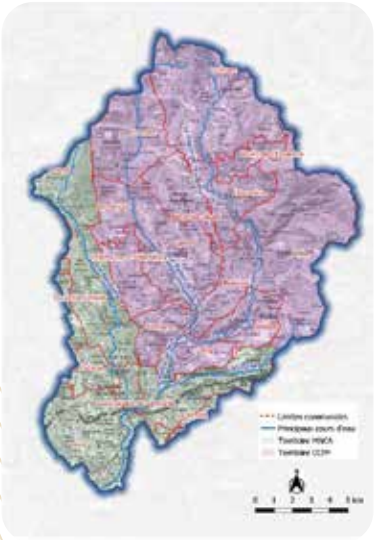

## Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

**PAPI (2014-2019) :** signature le 21 octobre 2014
**Montant total :** 6 732 551 € HT
**Nombre d'actions :** 24
**Avenant (2020-2021) :** validation le 2 août 2019
**Montant total :** 5 999 240 € HT
**Nombre d'actions :** 25

### Plan de financement

Le montant total est de 5 999 240 € HT réparti comme suit:

| | Montant (HT) | Répartition (%) |
|---|---|---|
| État | 2 593 620 € | 43,2 |
| Région PACA | 1 138 210 € | 19 |
| Conseil Départemental 06 | 355 830 € | 5,9 |
| SMIAGE* | 1 390 950 € | 23,2 |
| Agence de l'Eau | 7 650 € | 0,1 |
| MNCA | 250 000 € | 4,2 |
| DPGR MNCA | 14 000 € | 0,2 |
| SIP | 248 980 € | 4,2 |
| **Total** | **5 999 240 €** | **100 %** |

* La part d'autofinancement des actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIAGE est assurée par la CC Pays des Paillons (1 271 584 €, 91.4 %), la Métropole MNCA (75 366 €, 5.4 %) et le Département des Alpes-Maritimes (44 000 €, 3.2 %)

## RETOUR SUR 2023

- Le SMIAGE présente aux élus de la CC Pays des Paillons la stratégie de prévention du risque inondation et de gestion des milieux aquatiques mise en place sur les Paillons.

- **Sensibilisation :** mise en place d'un nouveau programme de développement de la culture du risque et d'éducation à l'environnement dispensé par l'association « Méditerranée 2000 » et piloté par le SMIAGE. Chaque année, des classes de CM1/CM2 sont sélectionnées à la suite d'un appel à candidatures. Composée de 3 séances en classe, la démarche vise à découvrir le fonctionnement d'un bassin versant, à prendre conscience de l'impact de l'Homme sur le milieu et sur l'augmentation de la vulnérabilité, à connaître les gestes à adopter.

En 2023, ce sont 162 élèves qui en ont bénéficié dans les écoles de :

- Peillon
- Cantaron
- Peille
- Blausasc
- Lucéram
- Contes

## Plan de financement

Montant global de l'action inscrite dans le PAPI des Paillons de 2019 à 2023 : 26 870 €

En 2023, 7 classes ont bénéficié du programme pour un montant de :

| 2023 | Autofinancement SMIAGE | Subventions PAPI |
|---|---|---|
| Montant PAPI | CCCP | ÉTAT (20 %) |
| 6 870 € | 5 496 € | 1 374 € |

## Étude hydromorphologique pour la définition d'une stratégie de résilience grâce à la démarche de délimitation des espaces de bon fonctionnement

Le SMIAGE pilote une étude globale, à l'échelle du bassin versant des Paillons, fondée sur la méthode de détermination de l'espace nécessaire au bon fonctionnement du cours d'eau, afin d'agir prioritairement sur les enjeux d'amélioration de la résilience du territoire et de la réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation.

**RETOUR SUR 2023**

- **4 réunions techniques sur la faisabilité des scénarios** d'aménagement en matière de réduction du risque d'inondation au droit des secteurs Anatole France et La Condamine avec les services de l'État et de la Métropole MNCA.

### Plan de financement

| | Subventions | | | Autofinancement SMIAGE |
|---|---|---|---|---|
| **Montant (HT)** | Agence de l'Eau (40 %) | Région Sud (30 %) | Département 06 (10 %) | MNCA/CCPP (20 %) |
| **122 543,75 €** | 49 017,50 € | 36 763,13 € | 12 254,38 € | 24 508,74 € |

## Protection contre l'aléa inondation

### Étude de Dangers de la digue de Contes Rive Droite

**Coût total : 70 000 € HT**

Le système d'endiguement de Contes, non classé, se situe sur la commune de Contes.

Il est situé en rive droite du Paillon de Contes et protège les habitations, locaux, entreprises et ERP situés en rive droite de la commune. Long de 1 350 mètres, le système d'endiguement se situe en bordure immédiate du lit mineur.

Il se décompose en 7 tronçons de structures différentes. L'étude de dangers a été déposée aux services instructeurs en août 2023.

## Étude de Dangers de la digue de la dérivation de Sainte-Thècle

**Coût total : 58 000 € HT**

L'ouvrage, non classé, se situe sur la commune de Peillon au hameau de Sainte-Thècle. L'ouvrage est constitué d'un remblai routier contournant le hameau assorti d'un merlon en terre ou d'une glissière en béton armé.

Il s'étend de 125 mètres en aval du rond-point en amont du hameau de Sainte-Thècle à 175 mètres en amont du carrefour entre la RD21 et l'avenue de l'Hôtel de Ville. L'ouvrage est long de 790 mètres.

L'étude de dangers est en cours d'instruction depuis octobre 2023.

## Étude de Dangers de la digue de Condamine

**Coût total : 65 000 € HT**

L'ouvrage, non classé, se situe sur la commune de Drap en rive droite du Paillon.

Le site est une zone très urbanisée dans laquelle on dénombre près de 2 000 habitants. L'étude démontre que l'ouvrage actuel est d'une très faible hauteur sur linéaire très limité. De plus, l'ouvrage est dans un très mauvais état avec des transparences hydrauliques et ne peut pas résister à une crue. Il n'est pas possible de classer en l'état cet ouvrage.

## Étude de Dangers de la digue des Croves

**Coût total : 40 000 € HT**

L'ouvrage, non classé, se situe sur la commune de Drap en rive gauche du Paillon.

Il est majoritairement constitué d'un remblai routier revêtu de bitume carrossable. Ce remblai est conforté par un perré en pierres côté rivière.

Le chemin situé en crête de digue se nomme le Chemin du Fontanil des Croves.

L'ouvrage est long de près de 210 mètres. L'étude de dangers a démontré le rôle de protection contre les inondations de cet ouvrage. Le dossier sera déposé en 2024.

## Étude de Dangers de la digue Boulevard Stalingrad

**Coût total : 76 000 € HT**

L'ouvrage, non classé, se situe sur la commune de Drap en rive gauche du Paillon, à 1,3 km en aval de la confluence du Paillon de Contes avec le Paillon d'Escarène. L'étude de dangers est en cours.

## Étude de Dangers de la digue du City-Sport

**Coût total : 16 000 € HT**

L'ouvrage, non classé, se situe sur la commune de La Trinité. L'étude hydraulique a montré de nombreuses transparences hydrauliques et un état médiocre ne permettant pas un classement en l'état actuel.

## Étude de Dangers de la Digue du Plan du Marquis

**Coût total : 38 000 € HT**

L'ouvrage de Plan du Marquis, non classé, se situe sur la commune de Drap en rive gauche du Paillon de Nice, à 2,4 km de la confluence du Paillon de Contes avec le Paillon d'Escarène.

En ce lieu, le Paillon de Nice, encadré par des coteaux, présente un large lit (100 à 150 mètres) végétalisé avec d'importants atterrissements. Les enjeux de la zone sont importants avec notamment une station d'épuration, un dépôt de bus, un centre Enedis et diverses entreprises.

L'étude de dangers est en cours.

## Étude de Dangers de la digue Anatole France

**Coût total : 70 000 € HT**

L'ouvrage, non classé, se situe en rive gauche du Paillon de Nice sur la commune de La Trinité. La longueur de la digue est de 385 mètres. Les enjeux de la zone sont importants avec de nombreuses entreprises et une dizaine d'habitations. L'étude de dangers a montré un rôle de protection permettant un classement de l'ouvrage. Le dossier sera déposé en 2024.

# Travaux réalisés

Pêche de sauvegarde réalisée par le SMIAGE sur la commune de Blausasc dans la vallée des Paillons. L'objectif est de sécuriser et réorienter les espèces aquatiques avant le début des travaux dans les cours d'eau.

## Travaux de confortement de la berge en rive gauche du vallon de la Garde à Blausasc

En amont du pont, mise en place d'un confortement en enrochements. À l'aval du pont, réalisation d'une paroi clouée et d'une longrine béton.

**Coût des travaux :** 254 000 € HT

Travaux réalisés en juin-octobre 2022

## Travaux de confortement de la berge en rive droite du vallon de la Garde à Contes

En amont du pont, mise en place d'un confortement en enrochements

**Coût des travaux :** 351 200 € HT

Travaux réalisés en novembre 2022 - avril 2023

# Suivi et entretien des cours d'eau

## Entretien des cours d'eau

| Bassin versant des Paillons | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EPCI** | **Cours d'eau** | **Actions** | **Montant (HT)** | **Linéaire** |
| CCPP | Paillon de Contes, Paillon de l'Escarène, Paillon de Nice, Vallon de cantaron, Mardaric de l'escarène, Le Faquin, Vallon Gros, Vallon de la Garde, la Launa, le Redebraus, Vallon Elena, Vallon Pierrefeu | Restauration sédimentaire<br>Entretien de la végétation<br>Enlèvement d'embâcles<br>Gestion des espèces invasives<br>Entretien de la végétation des ouvrages hydrauliques | Une partie de l'entretien a été réalisé par l'équipe en régie + 103 851 € de travaux réalisés par une entreprise | 9 070 mètres linéaires de cours d'eau traités |
| MNCA | Paillon de Nice, La Banquière, Le Laghet | Entretien de la végétation<br>Entretien de la végétation des ouvrages hydrauliques<br>Gestion des espèces invasives<br>Gestion des déchets | 96 764 € | 13 390 mètres linéaires de cours d'eau traités |

Le SMIAGE entretient les ouvrages hydrauliques de la Métropole Nice Côte d'Azur afin de permettre la réalisation d'une étude de danger. L'entretien réalisé sur les communes de Drap et de La Trinité consiste à débroussailler les plantes comme les Cannes de Provence, d'abattre les arbres et arbustes gênant l'écoulement de l'eau et d'évacuer et traiter les déchets plastiques.

**Coût total de l'opération :** 33 400 €HT

### Suivi de la qualité des cours d'eau

Afin de caractériser l'état écologique des Paillons, des prélèvements ont été effectués en 2023 au niveau de Bendejun, Lucéram, L'Escarène et Peillon à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques ainsi que biologiques. Les résultats sont en cours de traitement et seront disponibles courant 2024. Ce suivi sera renouvelé en 2024.

# 10 Zoom sur le bassin versant de la Tinée et de la Vésubie

## Protection contre l'aléa inondation

### Instruction des Études de Dangers

Le dossier du suivi d'études de Roquebillière est en cours d'instruction. Le système d'endiguement protège deux zones en rives droite et gauche de la Vésubie en aval du Pont Neuf. Le système d'endiguement est composé :

- **En rive gauche :**
  De la digue du Vieux Village, d'un linéaire de 122 mètres ;

- **En rive droite :**
  De la digue de la Bourgade, d'un linéaire de 119 mètres ;

La zone protégée de Roquebillière en rive droite commence en amont du système et englobe le quartier de la Bourgade ainsi que le camping tout en allant jusqu'à la rive gauche du Cervagné.

La zone protégée en rive gauche inclut le quartier du vieux village et la partie Nord de Souta Villa. La zone protégée couvre 28 habitations, une église d'une capacité de 50 personnes et un camping d'une capacité de 78 emplacements.
La population incluse dans la zone protégée est d'environ 285 personnes.

L'étude de dangers, réalisée en interne par le SMIAGE concerne un ouvrage existant physiquement, non classé antérieurement, qui a été endommagé lors de la tempête Alex survenue le 2 octobre 2020.
Elle s'inscrit dans le cadre d'une autorisation initiale du système d'endiguement, avec travaux de remise en état à l'identique.
Le foncier doit être régularisé pour obtenir l'Arrêté de classement en système d'endiguement.

Digue rive droite de Roquebillière le lendemain de la tempête Alex

## Étude de Dangers du Système d'Endiguement d'Isola

**Coût total : 37 000 € HT**

Le Système d'Endiguement d'Isola (Classe C) protège une population supérieure à 30 personnes.

Il est situé en rive gauche de la Tinée et protège un camping, des habitations ainsi que des infrastructures sportives.

L'étude de dangers est en cours d'instruction depuis juin 2023 auprès des services de l'État.

---

## Étude de Dangers du Système d'Endiguement de Lantosque

**Coût total : 25 000 € HT**

La digue de Lantosque, non classée, fait l'objet d'une étude hydraulique par le bureau d'étude ONF-RTM. Elle protège une dizaine d'habitations.

L'étude de dangers est en cours.

---

## Étude de Dangers des systèmes d'endiguement de la Blache et de Saint-Étienne-de-Tinée

**Coût total : 80 000 € HT**

Ces deux digues, non classées, sont sur la commune de Saint-Étienne-de-Tinée. La digue de Saint-Étienne-de-Tinée s'étend en rive gauche de la Tinée depuis le pont Saint-Antoine jusqu'à l'aval immédiat de l'héliport, soit un linéaire de 784 mètres. La digue de la Blache est située en rive droite de la Blache au droit du hameau de la Blache.

Les études de dangers sont en cours pour ces deux digues.

# Travaux réalisés

## SAINT-MARTIN-VÉSUBIE

### Vallon de la Madone Travaux en cours

**Phase 1 :** section aval, travaux de protection hydraulique en rive droite et gauche, à l'aval du pont routier.

**Phase 2 :** travaux de protection hydraulique en rive droite entre le pont de l'ancienne route de Berthemont et le pont routier

**Coût total des travaux :** 8 400 000 €HT, financés par la Métropole Nice Côte d'Azur, l'État et le Département des Alpes-Maritimes

**Durée :** 26 mois (juillet 2022 à septembre 2024)

### Vésubia Moutain Park Travaux en cours

**Phase 3 :** reconstruction du parking et réhausse des protections hydrauliques

**Coût total des travaux :** 5 000 000 €HT, financés par le Syndicat Mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore

**Durée :** 41 mois (juillet 2021 à décembre 2024)

## ROQUEBILLIÈRE

**Travaux en cours**

À l'aval du pont, travaux de reconstruction des digues du Vieux village et des Templiers en rive gauche et droite.

**Coût total des travaux :** 2,4 M€HT financés par l'État, le Département des Alpes-Maritimes et la Métropole Nice Côte d'Azur

**Durée :** 24 mois (juillet 2021 à août 2023)

**Travaux en cours**

À l'aval, des digues de la bourgade et du vieux village, prolongées par des protections de berge jusqu'à la digue du stade (berge droite) et le raccordement à la protection réalisée par MNCA au droit du carrefour de Belvédère (berge gauche)

**Coût total des travaux :** 3,4 M€HT financés par L'État, le Département des Alpes-Maritimes et la Métropole Nice Côte d'Azur

**Durée des travaux :** 8 mois (octobre 2022 à juillet 2023)

# Suivi et entretien des cours d'eau

## Entretien des cours d'eau

| Bassin versant de la Vésubie | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EPCI** | **Cours d'eau** | **Action** | **Montant (HT)** | **Linéaire** |
| MNCA | Boréon | Enlèvement des déchets en aval de la Z.A. du Pra d'Agout | 38 698 € | 1 300 mètres linéaires de cours d'eau traités |

## Suivi de la qualité des cours d'eau et des habitats aquatiques

Afin de caractériser l'état écologique de la Tinée, des prélèvements ont été effectués en 2022 au niveau de Saint-Étienne-de-Tinée, Isola et Saint-Sauveur-de-Tinée à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques ainsi que biologiques. Les résultats ont été analysés en 2023 et indiquent un bon état sur toutes les stations suivies, sauf un résultat moyen obtenu en aval de la station d'épuration d'Auron, ainsi que sur la Guerche dû à une lave torrentielle estivale dommageable pour les espèces aquatiques. Ce suivi sera renouvelé en 2025.

La Vésubie et ses affluents ont été suivis à Saint-Martin-Vésubie, Belvédère ainsi qu'à Lantosque et ont présenté un bon état écologique, sauf sur la Gordolasque avec un état médiocre. Cette note de qualité est due à une faible richesse taxonomique au niveau des diatomées, mais est toutefois à nuancer puisque tous les autres indicateurs sont excellents (physico-chimie et invertébrés).

# 11 Zoom sur le bassin versant de la Roya et côtiers mentonnais

## Stratégie d'amélioration de la résilience au risque inondation des côtiers mentonnais

Le SMIAGE pilote une étude globale, à l'échelle des côtiers mentonnais fondée sur la méthode de détermination de l'espace nécessaire au bon fonctionnement du cours d'eau (EBF) afin d'agir, prioritairement, sur les enjeux d'amélioration de la résilience du territoire et de la réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation.

### RETOUR SUR 2023

- Définition des périmètres techniques des EBF par les bureaux d'étude

### Plan de financement

| | Subventions | | | Autofinancement SMIAGE |
|---|---|---|---|---|
| **Montant (HT)** | Agence de l'Eau | Région Sud | Département 06 | CARF |
| **55 458,76 €** | 22 183,50 € HT | 16 637,63 € HT | 5 545,88 € HT | 11 091,75 € HT |

## Stratégie d'amélioration de la résilience au risque inondation de la Bévéra

Le SMIAGE pilote une étude globale, à l'échelle des côtiers mentonnais, fondée sur la méthode de détermination de l'espace nécessaire au bon fonctionnement du cours d'eau afin d'agir, prioritairement, sur les enjeux d'amélioration de la résilience du territoire et de la réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation.

### RETOUR SUR 2023

- Détermination du périmètre technique des EBF optimaux et nécessaires
- Élaboration de la stratégie de réduction du risque d'inondation au droit de la traversée de Sospel

### Plan de financement

| | Subventions | | | Autofinancement SMIAGE |
|---|---|---|---|---|
| **Montant (HT)** | Agence de l'Eau | Région Sud | Département 06 | CARF |
| **44 784,50 €** | 17 913 € HT | 13 434,75 € HT | 4 478,25 € HT | 8 958,50 € HT |

# Stratégie Territoriale pour la prévention des risques en Montagne (STePRIM) du territoire de la CARF

La tempête Alex du 2 octobre 2020 a mis en exergue le caractère multi-risque des événements hydroclimatiques impactant le territoire de la CARF, associant bien souvent les inondations et les glissements ou chutes de blocs. Après deux ans de reconstruction et de travaux d'urgence, des actions sont encore à entreprendre pour relever la vallée de la Roya. C'est pourquoi, les acteurs du territoire ont souhaité se tourner vers un dispositif multirisque adapté aux spécificités du territoire de montagne : la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM).

**STePRIM (2024-2029) :**
labellisation le 12 décembre 2023

**Montant total :** 33,5 M € HT

**Nombre d'actions :** 55

## Plan de financement

Le montant total est de 33,5 M € HT réparti comme suit :

| | Montant (HT) | Répartition (%) |
|---|---|---|
| État (FPRNM, Dotation de solidarité) | 15,8 M € | 45,9 |
| Département des Alpes-Maritimes | 10,3 M € | 30,6 |
| Région Sud PACA | 1,7 M € | 5,6 |
| Agence de l'Eau RMC | 120 000 € | 0.4 |
| SMIAGE* | 4,9 M € | 14,7 |
| Autres maîtrises d'ouvrage | 680 000 € | 2,8 |
| Total | 33,5 M € | 100 % |

* La part d'autofinancement des actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIAGE est assurée par la CA de la Riviera Française à hauteur de 3,8 M €, les communes à hauteur de 1 M € et le Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 72 000 €.

# Gestion de crise, système de prévision et d'alerte

## Instrumentation du bassin versant de la Roya

Au cours de l'année 2023, les stations hydrométriques installées entre 2020 et 2022 ont été consolidées par des jaugeages réguliers. La télétransmission est en cours de sécurisation avec l'ajout de modems satellites en cas de coupure de réseau GSM.
Au cours de l'année 2023, les cours d'eaux des côtiers mentonnais ont vu leur instrumentation évoluer avec la pose d'échelles limnimétriques sur les vallons que sont le Fossan, le Borigo, le Carei, le Saint Roman.

**Objectif :** améliorer la connaissance des milieux, la surveillance des cours d'eaux et l'alerte en cas d'inondations par la mairie et la CA de la Riviera Française.

## Plan intercommunal de sauvegarde

La CA de la Riviera Française construit son plan intercommunal de sauvegarde avec l'appui du SMIAGE et de son partenaire PREDICT Services. À ce jour la CA de la Riviera Française :

- Établi son diagnostic interne et initie un travail d'audit de son territoire, incluant les communes afin de connaître l'organisation de chacune, ses moyens humains et matériels et besoins potentiels en crise et en post-crise ;
- Initie un plan intercommunal adapté à ses compétences obligatoires et optionnelles ;
- Défini les modalités de gestion de crise de l'intercommunalité au regard des moyens existants, et prévoit des évolutions dans son fonctionnement pour répondre aux besoins de demain.

# Suivi et entretien des cours d'eau

## Entretien des cours d'eau

| Bassin versant des vallons côtiers sur le territoire de la CA de la Riviera Française | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EPCI** | **Cours d'eau** | **Actions** | **Montant (HT)** | **Linéaire** |
| CARF | Le Moneghetti, Le Gorbio, Le Pescaïre, Le Borrigo, Le Fossan, La Colombière, Le Careï, La Noix, La Rousse, Val de Vesqui, Le St Roman Vallon de Cabbé | Entretien de la végétation<br>Enlèvement d'embâcles<br>Restauration sédimentaire<br>Désembâclement du Borrigo | Intervention en régie + intervenant extérieur<br>258 237 € | 3 370 mètres linéaires de cours d'eau traités |

## Curage dans les cours d'eau mentonnais pour éviter une potentielle pollution des eaux de baignade

Dans le cours d'eau du Fossan 155 m³ ont été évacués et environ 70 m³ pour les cours d'eau du Borrigo et du Careï. Une opération demandant une technicité particulière, en milieu confiné et en souterrain, réalisée par l'entreprise EuropTP, pour un coût total de plus de 90 000 €HT.

## Suivi de la qualité des cours d'eau et des habitats aquatiques

Afin de caractériser l'état écologique de la Roya et de ses affluents, des prélèvements ont été effectués en 2022 au niveau de Tende, Fontan, sur le Caïros et Sospel à raison de 4 campagnes par an permettant d'obtenir des résultats physico-chimiques ainsi que biologiques. Les résultats ont été analysés en 2023 et indiquent un bon état sur toutes les stations suivies, sauf un résultat médiocre obtenu en aval de la station d'épuration de Sospel. Ce suivi sera renouvelé en 2025.

# FOCUS TEMPÊTE ALEX
# Vallée de la Roya

## Entretien des cours d'eau

| Bassin versant de la Roya | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EPCI** | **Cours d'eau** | **Action** | **Montant (HT)** | **Linéaire** |
| CARF | Vallon de Cayrosina, Castel du Roy, La Roya, La Bévéra, le Roccas et le Merlanson, le Refreï, Vallon d'Armine, la Bieugne | **Intervention post tempête Alex :** Entretien de la végétation Enlèvement d'embâcles Gestion des déchets | Intervention en régie et intervenants exterieurs | 1 720 mètres linéaires de cours d'eau traités |

## Travaux réalisés

Pêche de sauvegarde réalisée par les équipes du SMIAGE à Saint-Dalmas de-Tende, sur la commune de Tende dans la vallée de la Roya afin de protéger les espèces présentes des futurs travaux.

## Breil-sur-Roya

**Fin des travaux**

**Promenade Clemenceau**

**Reconstruction des berges de la Roya emportées lors du passage de la Tempête Alex, (850 mètres de linéaires).**

Une opération de 5 millions d'euros financée par l'Europe, l'État, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes et la CA de la Riviera Française sous la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du SMIAGE.

**Fin des travaux**

**Reconstruire le pont Aigara, emporté lors du passage de la tempête Alex.**

Ce pont faisait 32 mètres de long. La Roya ayant complètement modifié son lit, le nouveau pont fait 56 mètres de long. La Roya doit être déviée durant la période des travaux.

Un projet de 2,5 millions d'euros financé par l'État, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes et la Ville de Breil-sur-Roya.

**Ateliers de sensibilisation sur l'eau pour les enfants de Breil-sur-Roya en présence de Sébastien Olharan, Maire de Breil-sur-Roya, Conseiller départemental.**

Durant cette journée, les agents du SMIAGE ont animé 6 ateliers :

- Un atelier plantation d'arbres avec son prénom pour sensibiliser au cycle de vie d'un arbre
- Découverte d'un bassin versant avec son grand et petit cycle de l'eau
- Découverte du cycle de l'eau et de ses usages
- Découverte des outils de mesure qui permettent de suivre un cours d'eau et prévenir le risque inondation
- Découverte du rôle des invertébrés dans l'analyse de la qualité d'un cours d'eau
- Découverte des différents poissons présents dans la Roya.

Un événement co-organisé par le SMIAGE Maralpin et la Communauté d'Agglomération de la Riviera française - CARF, en partenariat avec la Prévention MAIF et l'entreprise Idverde. Ces ateliers ont permis de sensibiliser les enfants aux enjeux de la ressource en eau et de les impliquer dans la revégétalisation des berges de leur village.

## Tende

**Travaux en cours**

**Utilisation de nouvelles techniques pour conforter les berges sur 150 mètres et protéger les habitants d'une crue de la Roya.**

Une géogrille, des ancrages profonds et des plantations permettront de renforcer le talus et cicatriser les traces du passage de la tempête Alex.

Des espèces végétales, sélectionnées pour leurs qualités structurelles et stabilisatrices mais également pour leurs bénéfices pour la faune locale, seront plantées.

**Coût total des travaux :** 140 000 €HT financés par l'Union Européenne et la CA de la Riviera Française

**Travaux en cours**

**Reconstruction des berges de la Roya dans la traversée du village de Tende**

**Coût total des travaux :** 8,5 millions d'€HT financés par L'État, la Région Sud, la CA de la Riviera Française et le Département des Alpes-Maritimes.

# 12 Zoom sur la façade maritime des Alpes-Maritimes

## Protection contre la mer : études sur le littoral de la CARF

### Étude et travaux de protection du littoral de la CARF

**Le littoral des communes de Menton et Roquebrune-Cap-Martin est soumis régulièrement aux coups de mer engendrant ces dernières années de lourdes conséquences sur les infrastructures côtières.**

**Face à ce constat, une étude sur le confortement du littoral mentonnais a été initié en 2018 pour un montant de 543 175 € HT. L'objectif est de définir les solutions d'aménagement en fonction des secteurs.**

**Le Dossier d'Autorisation Environnementale Unique a été déposé pour la création d'ouvrages de protection maritime au niveau de la baie des Sablettes et la baie Ouest du Soleil en mars 2021. Suite à des demandes de l'État, deux études complémentaires ont été réalisées en 2022 et 2023 :**

- **Secteur Baie Ouest du Soleil :** évaluation des franchissements par paquet de mer selon différents scénarios d'aménagement (butée de pied, mur chasse mer et talus en enrochement) : une complétude du DAUE a été réalisée en ce sens en 2023 auprès des services de l'État. Considérant la difficulté d'adéquation entre le projet retenu et les contraintes réglementaires, il a été décidé en concertation avec l'État d'abandonner ce dossier en l'état. Un nouveau projet sera déposé sur la base des recommandations des services de l'État.
- **Secteur des Sablettes :** définition de nouveaux scénarios d'aménagement par modélisation hydrodynamique pour la protection et le renouvellement des eaux de la plage. Sur la base de ces études, un nouveau scénario d'aménagement a été retenu et déposé aux services de l'État en septembre 2023. Cette solution permet notamment d'être conforme aux exigences du document stratégique de façade en terme de désartificialisation des fonds marins. Le projet est estimé aujourd'hui à plus de 4 M€.

## Suivi des risques littoraux : Mise en place d'un observatoire du littoral sur le territoire Maralpin

Suite à l'appel à projets de la Région Sud « Adaptation des littoraux au changement climatique », le SMIAGE a proposé pour un budget de 500 000 € la mise en place d'un observatoire des aléas littoraux (érosion et submersion marine). Retenu à l'appel à projets avec un taux de subvention de 40 %, ce projet a débuté en mai 2022 pour une durée de trois ans, et se décline en trois volets :

- **Action 1**
  **Actualisation de l'étude départementale de 2007 sur l'érosion :** une digitalisation des surfaces de plages à partir de photographies aériennes de 2020 a permis de poursuivre le suivi de l'évolution depuis 1950 et confirme notamment la tendance érosive de la moitié des plages du département au cours de ces dix dernières années.

- **Action 2**
  **Amélioration des connaissances relatives à l'aléa érosion :** une nouvelle méthodologie d'analyse spatiale bathymétrique a été testée sur les baies sableuses du département par I-Sea dans le cadre du projet européen « Space for Shore ». Cette technique permet d'étudier l'évolution historique annuelle et saisonnière. Un déploiement sur l'intégralité du département a été réalisé en 2023, après de nombreux ajustements réalisés grâce à l'acquisition de données complémentaires. La définition d'un aléa avant-côte a également été initié, en collaboration avec l'Université d'Aix-Marseille (laboratoire CEREGE) et sera finalisé en 2024. Ces résultats seront présentés lors d'un COPIL à l'été 2024.

- **Action 3**
  **Instrumentation du littoral**
  Lancement en 2023-2024
  Une étude sera menée par le CEREMA afin de définir le site préférentiel pour l'implantation d'un houlographe.

## Projet Marittimo : GESTION DES BANQUETTES DE POSIDONIE

En complément des actions précédentes, le SMIAGE a déposé avec 15 autres partenaires le projet « AMMIRARE - Actions et Méthodologies pour l'aMélIoration de la Résilience des AREniles » dans le cadre du premier appel à projet du programme Interreg VI-A Italie-France Maritime 2021-2027. Ce projet a été retenu lors du comité de sélection d'octobre 2023 pour un budget global de 5,3 M€ dont 150 000 € au bénéfice du SMIAGE.
Débutant en 2024 pour une durée de 4 ans, le SMIAGE conduira sur l'intégralité du département des Alpes-Maritimes une caractérisation des banquettes (type, âge, compacité, surface cartographique, etc.) pour proposer notamment des recommandations de gestion raisonnée de ces habitats, considérés comme des « solutions fondées sur la nature » pour la résilience des plages face au changement climatique.

# Préservation de la biodiversité marine : Animation du site Natura 2000 Cap Martin

## Animation du site Natura 2000

Le DOCOB du site Natura 2000 « Cap Martin » a été validé en 2015, et la première phase d'animation s'est déroulée de 2016 à 2019. La CA de la Riviera Française, opérateur et animateur historique du site, a souhaité pour la deuxième phase d'animation du site de s'appuyer sur le SMIAGE pour le suivi technique.
Le nouveau plan de gestion pour la période 2023-2025 a donc été élaboré en concertation avec les acteurs socio-économiques locaux et l'État au deuxième semestre 2022.
Le Comité de pilotage, organisé en décembre 2023, a permis de valider le SMIAGE en tant que cogestionnaire du site aux côtés de la CA de la Riviera Française, mais également le plan de gestion et les premières actions à mettre en œuvre. Deux suivis financés par la DREAL PACA ont d'ailleurs été initiés afin d'évaluer l'état de conservation des habitats remarquables sur le site au cours des deux prochaines années, l'herbier de posidonie et l'association à cymodocées.

## Réflexion sur la création d'une aire marine transfrontalière

Afin d'améliorer la gestion du site à l'échelle du bassin maritime dont il dépend, le projet « CAP'M Coopération entre Aires Protégées Maritimes CAP Martin CAPo Mortola » a été déposé dans le cadre du premier appel à projet du programme Interreg VI-A Italie-France Maritime 2021-2027.
Le SMIAGE a candidaté en mai 2023 en tant que chef de file aux côtés de 4 autres partenaires : le Département des Alpes-Maritimes, la CA de la Riviera Française, l'Université de Gènes et la Région Ligurie.
Il a pour objectif d'accroître la collaboration entre les gestionnaires des zones maritimes protégées contiguës « Cap Martin » (Roquebrune-Cap-Martin, Menton) / « Capo Mortola » (Vintimille) et de favoriser une gouvernance intégrée de l'espace côtier.
Ce projet a été retenu lors du comité de sélection d'octobre 2023 pour un budget global de 774 832 € sur une durée de 30 mois, et débutera en mars 2024. Il est notamment prévu l'élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie transfrontalière, ainsi que la mise en place de suivi écologique commun et d'outils de surveillance du plan d'eau (caméra AI).

Interreg ITA-FRA Marittimo - **Projet CAP'M**
***Coopération entre les Aires Maritimes Protégées CAP Martin CAPo Mortola***

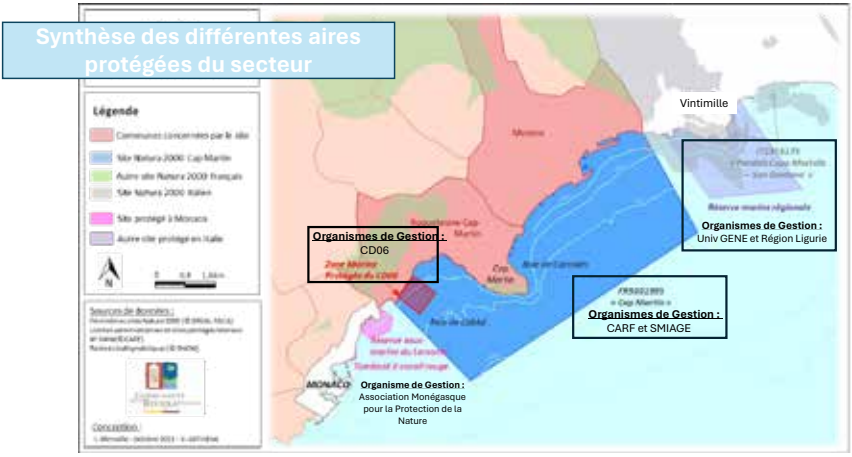

# Annexes

## Commande publique

### 35 marchés publics en 2023

| N° DE MARCHE | OBJET DU MARCHE | MONTANT HT | TITULAIRE | DATE DE NOTIFICATION |
|---|---|---|---|---|
| 230001 | REDUCTION DE LA VULNERABILITE DU BATI EXISTANT FACE AU RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE (BASSIN VERSANT DE LA SIAGNE) | 486 500€ | OSGAPI | 30/01/2023 |
| 230003 | CURAGE DU BASSIN DE RETENTION DES CYPRES - COMMUNE DE PEYMEINADE | 40 950 € | LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION | 20/02/2023 |
| 230004 | ETUDES PRELIMINAIRES A LA CREATION DE DEUX BASSINS DE RETENTION SUR LE VALLON DU PLAN A VALLAURIS, BASSIN VERSANT DE L'ISSOURDADOU | 354 225 € | TPFI INGENIERIE | 10/03/2023 |
| 230005 | PRESTATION DE PAYSAGISTE CONCEPTEUR - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA BRAGUE AU DROIT DU MEANDRE A BIOT | 44 400 € | PERRIN ARCHITECTURE | 28/02/2023 |
| 230006 | ACCORD-CADRE POUR LA GESTION DES DECHETS DANS LES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SMIAGE - LOT 1OUEST | 1 200 000 € | RUVALOR | 30/03/2023 |
| 230007 | ACCORD-CADRE POUR LA GESTION DES DECHETS DANS LES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SMIAGE - LOT 2 CENTRE | 1 200 000 € | RUVALOR | 30/03/2023 |
| 230008 | ACCORD-CADRE POUR LA GESTION DES DECHETS DANS LES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SMIAGE - LOT 3 EST | 1 200 000 € | RUVALOR | 30/03/2023 |
| 230009 | TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU SEUIL DE LA PRISE D'EAU DE L'USINE EDF SAINT-MARTIN-VESUBIE | 745 832,50 € | SAS DECREMPS BTP | 15/05/2023 |
| 230010 | TRAVAUX DE DESENGRAVEMENT DU VALLON DE SOTTRANS (USINE EDF BANCAIRON) | 794 900 € | BIOLETTO TP | 15/05/2023 |
| 230011 | ACCORD-CADRE POUR LA RESTAURATION DE LA CAPACITE HYDRAULIQUE DU SECTEUR AVAL DU RIOU DE L'ARGENTIERE - MANDELIEU-LA-NAPOULE | 800 000 € | TP SPADA | 15/05/2023 |

| N° DE MARCHE | OBJET DU MARCHE | MONTANT HT | TITULAIRE | DATE DE NOTIFICATION |
|---|---|---|---|---|
| 230012 | MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION DU PONT DE LA PIA - COMMUNE DE TENDE | 64 725,38 € | Groupement PMM SAS (Mandataire) / MAUDUIT / MICHEL ARCHITECTE DPLG / MERCANTOUR CONCEPT / TERZATEC SARL | 17/07/2023 |
| 230013 | MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION DU PONT CASSINI - COMMUNE DE TENDE | 92 551,88 € | Groupement PMM SAS (Mandataire) / MAUDUIT / MICHEL ARCHITECTE DPLG / MERCANTOUR CONCEPT / TERZATEC SARL | 17/07/2023 |
| 230014 | MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION DU PONT DE L'ARME CREUSE - COMMUNE DE TENDE | 64 725,38 € | Groupement PMM SAS (Mandataire) / MAUDUIT / MICHEL ARCHITECTE DPLG / MERCANTOUR CONCEPT / TERZATEC SARL | 17/07/2023 |
| 230015 | TRAVAUX D'URGENCE POUR LA REALISATION D'UN FORAGE (TASSY 2) - COMMUNE DE TOURRETTES | 215 626 € | FORASUD SAS | 02/06/2023 |
| 230017 | ETUDES GLOBALES SUR LES VALLONS DU PAYS DE GRASSE (VALLON DE MANON ET SES AFFLUENTS & VALLON DE LA BLEJARDE ET SES AFFLUENTS) - COMMUNE DE PEYMEINADE | 95 855 € | ACRI-IN SAS | 07/06/2023 |
| 230018 | ETUDE HYDRAULIQUE ET D'AVANT PROJET (AVP) DES QUARTIERS DE LA LUONA ET DES BOUCHES DU LOUP | 94 910 € | ACRI-IN SAS | 28/06/2023 |
| 230019 | REALISATION D'UNE ETUDE POUR L'INSTAURATION D'UN DEBIT MINIMUM A LAISSER AU DROIT DES SOURCES DU VEGAY | 52 075 € | Groupement H2EA (mandataire) / MAISON REGIONALE DE L'EAU | 27/07/2023 |
| 230020 | MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES AMENAGEMENTS DES HAUTS DE BERGES DU QUARTIER ISOLA - COMMUNE DE BREIL-SUR-ROYA | 30 900 € | PERRIN ARCHITECTURE | 17/07/2023 |

# Commande publique

## 35 marchés publics en 2023

| N° DE MARCHE | OBJET DU MARCHE | MONTANT HT | TITULAIRE | DATE DE NOTIFICATION |
|---|---|---|---|---|
| 230021 | EXPLOITATION DES DONNEES DU RADAR METEOROLOGIQUE HYDRIX DU MONT VIAL EN TEMPS REEL ET MAINTENANCE DE LA PLATEFORME HYDROMETEOROLOGIQUE DE SERVICES ET FOURNITURES DE DONNEES | 512 300 € | ERTE ETSA | 18/09/2023 |
| 230022 | TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU SOCLE DU VILLAGE - QUARTIER DE LA FRAIRIE SUR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-VESUBIE | 1 829 126 € | SAS DECREMPS BTP | 18/09/2023 |
| 230023 | ACCORD-CADRE POUR DES PRESTATIONS DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU SMIAGE - LOT 1 OUEST | 400 000 € | QUALICONSULT SECURITE | 09/10/2023 |
| 230024 | ACCORD-CADRE POUR DES PRESTATIONS DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU SMIAGE - LOT 2 BASSE VALLEE VAR | 400 000 € | QUALICONSULT SECURITE | 09/10/2023 |
| 230025 | ACCORD-CADRE POUR DES PRESTATIONS DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU SMIAGE - LOT 3 MONTAGNES ET EST | 598 581,73 € | DEGAINE INGENIERING | 09/01/2024 |
| 230026 | ETUDE POUR LA CARACTERISATION BIOCLIMATIQUE DU FLEUVE VAR ET DE LA RIVIERE ESTERON | 49 997 € | MAISON REGIONALE DE L'EAU | 09/01/2024 |
| 230027 | RESTRUCTURATION DE LA BASE DU SMIAGE MARALPIN (SITE DE CARROS) - LOT 1 DEMOLITION TERRASSEMENT | 2 400 000 € | SAS AGENCE COZZI - COLAS France | 16/01/2024 |
| 230028 | RESTRUCTURATION DE LA BASE DU SMIAGE MARALPIN (SITE DE CARROS) - LOT 2 CONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DES LOCAUX DE LA BASE | 3 200 000 € | Groupement BIOLETTO TP (mandataire) / TGE / ETS BACCIALON | 16/01/2024 |
| 230029 | RESTRUCTURATION DE LA BASE DU SMIAGE MARALPIN (SITE DE CARROS) - LOT 3 VRD ET ESPACES VERTS | 1 200 000 € | FTPM | 16/01/2024 |

| N° DE MARCHE | OBJET DU MARCHE | MONTANT HT | TITULAIRE | DATE DE NOTIFICATION |
|---|---|---|---|---|
| 230030 | ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR DES ETUDES HYDRAULIQUES FLUVIALES, TORRENTIELLES ET MARITIMES, ETUDES DE DANGERS, DIAGNOSTICS ET ANALYSES MULTICRITERES SUR LE TERRITOIRE DU SMIAGE - LOT 1 HAUT PAYS | 320 000 € | - Titulaire 1 : STEC HYDRATEC<br>- Titulaire 2 : Groupement GEOS (mandataire) / INGEROP<br>- Titulaire 3 : ARTELIA SAS | 20/12/2023 |
| 230031 | ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR DES ETUDES HYDRAULIQUES FLUVIALES, TORRENTIELLES ET MARITIMES, ETUDES DE DANGERS, DIAGNOSTICS ET ANALYSES MULTICRITERES SUR LE TERRITOIRE DU SMIAGE - LOT 2 ZONE LITTORALE | 1 850 000 € | - Titulaire 1 : Groupement SETEC HYDRATEC (mandataire) / ACRI-IN<br>- Titulaire 2 : Groupement INGEROP (mandataire) / GEOS<br>- Titulaire 3 : ARTELIA SAS | 20/12/2023 |
| 230032 | ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR DES ETUDES HYDRAULIQUES FLUVIALES, TORRENTIELLES ET MARITIMES, ETUDES DE DANGERS, DIAGNOSTICS ET ANALYSES MULTICRITERES SUR LE TERRITOIRE DU SMIAGE - LOT 3 ZONE MARITIME | 213 958,35 € | - Titulaire 1 : ACRI-IN<br>- Titulaire 2 : Groupement ISL INGENIERIE (mandataire) / OCEANIDE SAS / ACTIMAR<br>- Titulaire 3 : INGEROP | 21/12/2023 |
| 230033 | ACCORD-CADRE POUR LA REALISATION DE FORAGES DE RECONNAISSANCE ET DE PIEZOMETRES POUR L'EXPLORATION ET LE SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES SUR LE TERRITOIRE DU SMIAGE - LOT 1 PIEZOMETRES SUPERFICIELS | 320 000 € | FORASUD SAS | 21/12/2023 |
| 230034 | ACCORD-CADRE POUR LA REALISATION DE FORAGES DE RECONNAISSANCE ET DE PIEZOMETRES POUR L'EXPLORATION ET LE SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES SUR LE TERRITOIRE DU SMIAGE - LOT 2 PIEZOMETRES MOYENNENEMENT PROFONDS ET PROFONDS | 1 850 000 € | FORASUD SAS | 20/12/2023 |
| 230035 | ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILES ET RISQUES ANNEXES | 213 958,35 € | SMACL ASSURANCE | 21/12/2023 |
| 230036 | ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES | 1 211,80 € | SOCIETE AIXOISE DE GESTION D'ASSURANCES SAGA | 21/12/2023 |

# Comités syndicaux + exécution des délibérations

| 12/12/2023 | DÉLIBÉRATIONS |
|---|---|
| 12/12/2023 | Adoption du contrat territorial 2023-2026 avec la Métropole Nice Côte d'Azur |
| 12/12/2023 | Acter du débat d'orientation budgétaire 2023 |
| 12/12/2023 | Délégations du Comité Syndical au Président |
| 12/12/2023 | Délégations du Comité Syndical au BUREAU |
| 12/12/2023 | Présentation des Rapports d'Activités des délégataires (RAD), des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de la REAAM |
| 12/12/2023 | Compte-rendu des décisions prises par le BUREAU |
| 12/12/2023 | Compte-rendu des décisions prises par le Président |
| 12/12/2023 | Autoriser le Président à demander des subventions aux différents organismes financeurs (État, Région, Département, Agence de l'Eau) pour différentes opérations portées par le Syndicat |
| 12/12/2023 | Création de 3 postes |
| 24/02/2023 | Réponse à l'appel à projets "Gestion de la ressource en eau-Green Deal" publié par le Département des Alpes-Maritimes pour la réalisation d'une thèse visant à développer des outils de prévision des étiages et de leurs conséquences |
| 24/02/2023 | Réponse à l'appel à projets "Gestion de la ressource en eau-Green Deal" publié par le Département des Alpes-Maritimes pour la réalisation d'une étude des opportunités de réalimentation maîtrisée des aquifères sur le territoire et la mise en place d'un projet pilote de gestion active des aquifères |

| DATE | DÉLIBÉRATIONS |
|---|---|
| 24/02/2023 | Réponse à l'appel à projets "Gestion de la ressource en eau - Green Deal" publié par le Département des Alpes-Maritimes pour la "Création de forages d'exploration/exploitation" pour la CARF |
| 24/02/2023 | Réponse à l'appel à projets "Gestion de la ressource en eau - Green Deal" publié par le Département des Alpes-Maritimes pour la "Création de forages d'exploration/exploitation" pour la CCPF |
| 24/02/2023 | Autoriser le Président à demander une subvention auprès du programme INTERREG VI A France Italie ALCOTRA 2021-2027 en tant que partenaire du projet Concert'Eaux Opéra |
| 24/02/2023 | Adoption d'une convention attributive d'une subvention sur le budget de l'État Programme 149 actions 04.05 dans le cadre des études de mise en conformité du système d'endiguement du Bourdoux à Villeneuve-d'Entraunes |
| 24/02/2023 | Adoption de la convention de groupement de commande entre le SIEVI et le SMIAGE pour le lancement d'une étude sur le Vegay |
| 24/02/2023 | Adoption d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec EDF pour des travaux de désengravement du Vallon de Sottrans suite à la Tempête Alex |
| 24/02/2023 | Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux de confortement de la berge et du talus du poste RTE sur la commune de Roquebilière suite à la Tempête Alex |
| 24/02/2023 | Adoption de la convention de Recherche & Développement pour l'amélioration des connaissances relatives à l'aléa érosion à l'échelle de la Région PACA avec le bureau d'étude I-SEA |
| 24/02/2023 | Réponse à l'appel à projets "eau et participations citoyennes" publié par l'Agence de l'Eau |
| 11/04/2023 | Adoption de l'avenant n°1 au contrat territorial avec la CCPP- ANNULE ET REMPLACE |
| 11/04/2023 | Adoption de l'avenant n°1 au contrat territorial avec ECAA - ANNULE ET REMPLACE |
| 11/04/2023 | Adoption de l'avenant n°3 au contrat territorial avec la CARF- ANNULE ET REMPLACE |
| 11/04/2023 | Adoption de l'avenant n°1 au contrat territorial avec la CCAPV |
| 11/04/2023 | Adoption de l'avenant n°1 au contrat territorial avec la CCAA |
| 11/04/2023 | Adoption de l'avenant n°1 au contrat territorial avec la CCPF |
| 11/04/2023 | Adoption de l'avenant n°1 au contrat territorial avec la CAPG |

| DATE | DÉLIBÉRATIONS |
|---|---|
| 11/04/2023 | Adoption de l'avenant n°1 au contrat territorial avec la CACPL |
| 11/04/2023 | Actualisation du DUERP |
| 11/04/2023 | Modification du protocole ARTT |
| 11/04/2023 | Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec EDF pour les travaux de remise à niveau du lit du Biancon pour permettre l'évacuation du drainage du barrage de Saint-Cassien |
| 11/04/2023 | Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saorge relative à la réparation du canal Cairosine |
| 11/04/2023 | Adoption de la participation du SMIAGE au projet de gestion intégrée des risques naturels (GIRN) 2024-2026 |
| 11/04/2023 | Désignation d'un représentant du SMIAGE au sein de la Commission Départementale des risques naturels |
| 11/04/2023 | Adoption de la convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) pour la réalisation de suivis piscicoles en 2023 |
| 11/04/2023 | Attribution d'une subvention à l'association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM) |
| 11/04/2023 | Compte-rendu des décisions prises par le BUREAU |
| 11/04/2023 | Compte-rendu des décisions prises par le Président |
| 11/04/2023 | Adoption des crédits de paiements 2023 de l'AP 22/25 et clôture de l'AP CT18-21 |
| 11/04/2023 | Participations financières 2023 du Département des Alpes-Maritimes au SMIAGE |
| 11/04/2023 | Adoption de l'avenant n°3 au contrat territorial tempête Alex avec la Métropole Nice Côte d'Azur |
| 11/04/2023 | Adoption du contrat territorial 2023-2026 avec la Métropole Nice Côte d'Azur - ANNULE ET REMPLACE |
| 13/06/2023 | Affectation du résultat 2022 |
| 13/06/2023 | Approbation du compte de gestion 2022 du Payeur Départemental |
| 13/06/2023 | Compte-rendu des décisions prises par le BUREAU |
| 13/06/2023 | Compte-rendu des décisions prises par le Président |

| DATE | DÉLIBÉRATIONS |
|---|---|
| 13/06/2023 | Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe |
| 13/06/2023 | Adoption de la convention de mise à disposition d'un agent à la REAAM M. CIAIS |
| 13/06/2023 | Adoption de la convention pour la période 2023-2024 avec la crèche départementale Lou Pitchoun |
| 13/06/2023 | Adoption de l'avenant n°1 à la convention de partenariat technique avec la FDAAPPMA pour l'année 2023 |
| 13/06/2023 | Renouvellement de la convention cadre entre la RÉGION SUD et le SMIAGE pour la période 2023-2025 |
| 13/06/2023 | Adoption de la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de sirènes d'alerte à la population |
| 13/06/2023 | Réponse à l'appel à projets "Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne " - STePRIM publié par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires |
| 13/06/2023 | Adoption d'une convention financière avec la commune de Vallauris dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation de bassins de rétention de l'Issourdadou |
| 13/06/2023 | Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de DALUIS pour les travaux de la route de Liouc |
| 13/06/2023 | Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Breil-sur-Roya pour les travaux situés quartier d'Isola |
| 31/10/2023 | Adoption d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec RTE pour les travaux de confortement de la berge et du talus du poste sur la commune de Roquebilière suite à la Tempête Alex |
| 31/10/2023 | Adoption de la Charte du Forum Aires Marines Protégées |
| 31/10/2023 | Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux du SMIAGE |
| 31/10/2023 | Autoriser le Président à déposer un dossier d'autorisation environnementale et engager l'enquête publique pour les travaux de protection des digues de Saint-Laurent-du-Var (PAPI VAR) |
| 31/10/2023 | Adoption d'une convention de superposition d'affectation sur le barrage de Banegon avec le Département du Var |
| 31/10/2023 | Avis sur la modification n°3 du PPRI Basse Vallée du Var portant sur les communes de Carros et Le Broc |
| 31/10/2023 | Adoption de l'avenant n°1 à la convention d'accès au restaurant Inter-Administratif du CADAM |
| 31/10/2023 | Adoption de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes dans le cadre du transfert des compétences et missions relatives à la prévention des inondations et à la gestion de l'eau |

| DATE | DÉLIBÉRATIONS |
|---|---|
| 31/10/2023 | Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2022 |
| 31/10/2023 | Présentation des rapports d'activité des contrats de délégations des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2022 sur le périmètre de la REAAM |
| 31/10/2023 | Présentation du rapport d'activité de la REAAM pour l'année 2022 |
| 31/10/2023 | Présentation du rapport d'activité 2022 du SMIAGE |
| 31/10/2023 | Compte-rendu des décisions prises par le BUREAU |
| 31/10/2023 | Compte-rendu des décisions prises par le Président |
| 31/10/2023 | Autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses et recouvrer les recettes avant le vote du BP 2024 |
| 31/10/2023 | Mise à jour du règlement budgétaire et financier du SMIAGE |
| 31/10/2023 | Modification de l'inventaire comptable du SMIAGE |
| 31/10/2023 | Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 01/01/2024 |
| 31/10/2023 | Modification des statuts de la REAAM |
| 31/10/2023 | Adoption d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Falicon et le SMIAGE pour des études G2 PRO relatives aux aléas gravitaires |
| 31/10/2023 | Adoption du registre Santé et Sécurité au Travail |
| 31/10/2023 | Révision du protocole général du temps de travail |
| 31/10/2023 | Tableau des emplois : Création d'un poste d'attaché principal suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel et création d'un poste d'ingénieur |
| 31/10/2023 | Adoption d'une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes dans le cadre de l'Observatoire de l'Eau pour l'étude diagnostique de plusieurs canaux d'irrigation du Département des Alpes-Maritimes |
| 31/10/2023 | Adoption d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Breil-sur-Roya pour les travaux de reconstruction du pont Veil |
| 31/10/2023 | Adoption d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Saint-Martin-Vésubie pour la réalisation du ponceau du Villars |

| DATE | DÉLIBÉRATIONS |
|---|---|
| 31/10/2023 | Adoption d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Grasse pour la réalisation des études préalables aux travaux de réparation d'un fontis traverse - Vallon du Rastigny |
| 31/10/2023 | Adoption d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le SMIAGE, le Département des Alpes-Maritimes et la CAPG dans le cadre des travaux du Vallon des Parettes |
| 12/12/2023 | Autoriser le comptable public à régulariser un suramortissement constaté au compte 2051 |
| 12/12/2023 | Modification de la participation financière du Département des Alpes-Maritimes au SMIAGE pour l'exercice 2023 |
| 12/12/2023 | Adoption de l'avenant n°1 à la convention financière avec le Département des Alpes-Maritimes dans le cadre des travaux confiés au SMIAGE suite à la Tempête Alex |
| 12/12/2023 | Adoption de l'avenant n°4 au contrat territorial Tempête Alex avec la MNCA |
| 12/12/2023 | Compte-rendu des décisions prises par le BUREAU |
| 12/12/2023 | Compte-rendu des décisions prises par le Président |
| 12/12/2023 | Acquisition amiable d'une parcelle - 154, chemin des Parettes sur la commune de GRASSE |
| 12/12/2023 | Adoption d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Régie d'électricité de Roquebilière pour la protection de la conduite forcée |
| 12/12/2023 | Recours à un vacataire |
| 12/12/2023 | Tableau des emplois : création d'un poste d'ingénieur en chef |